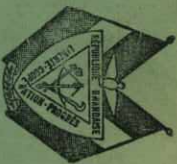


354

RÉPUBLIQUE RWANDAISE



MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DU
DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

RAPPORT ANNUEL
1968

MINISTÈRE DE LA FAMILLE
ET DU
DEVELOPPEMENT
COMMUNAUTAIRE

RAPPORT ANNUEL

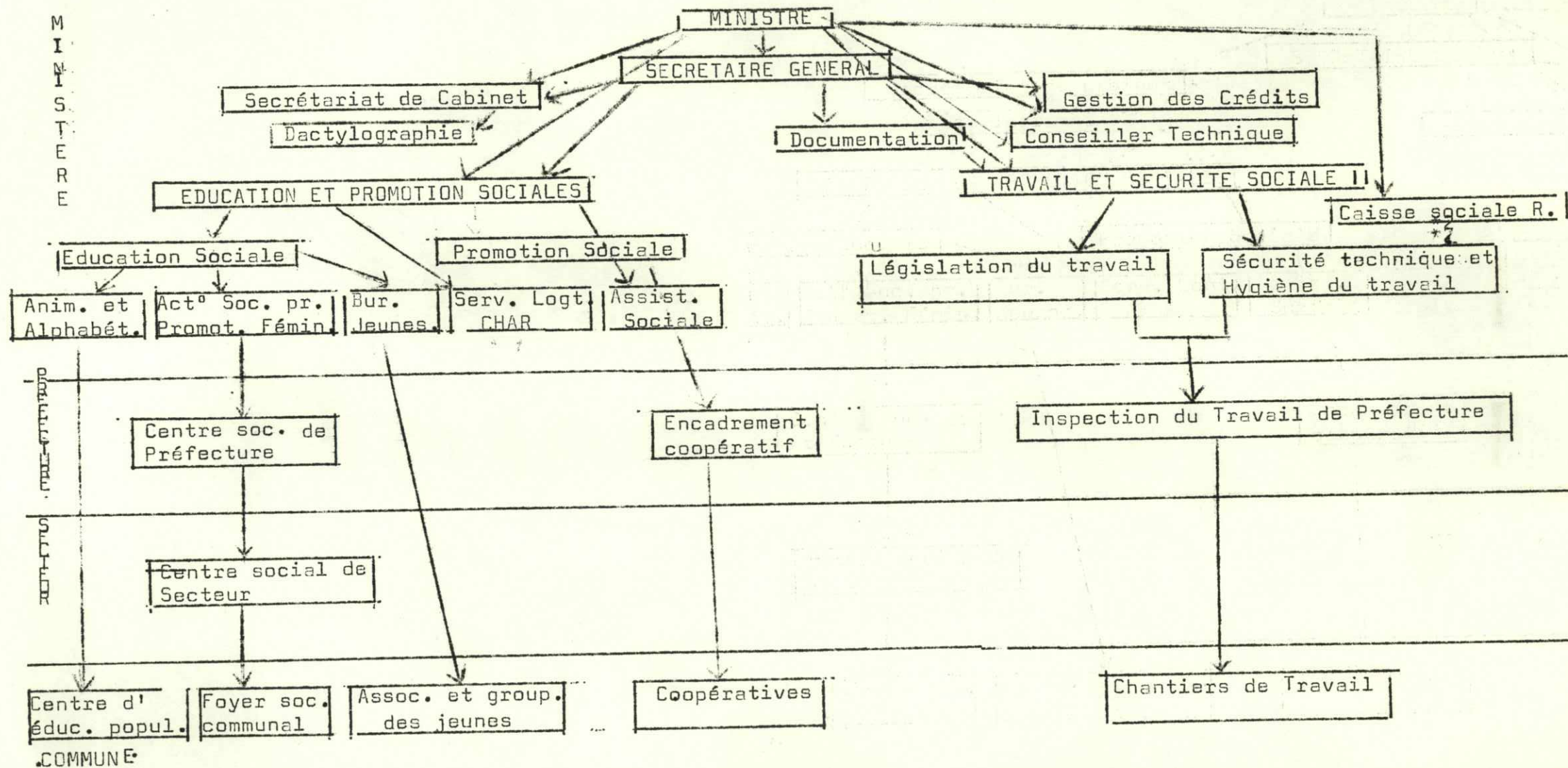
_____ 1968 _____

T A B L E D E S M A T I E R E S

0.- CHAPITRE I: Introduction-----	P.1
0.- CHAPITRE II: Activités des différents Services -----	P.2
A.- <u>Service de l'Education et de la Promotion Sociales</u> -----	
1.- Education Sociale	
a) Action sociale pour la Promotion de la Femme Rwandaise -----	P. 3
b) Animation et Alphabétisation Rurale-----	P.17
c) Mouvements de jeunes et Problèmes de Délinquance Juvénile-----	P.24
d) Assistance Sociale-----	P.28
2.- Promotion Sociale-----	P.31
3.- Logement et CHAR-----	P.33
B. Service du Travail et de la Sécurité Sociale-----	P.34
... CHAPITRE III : Le Budget+-----	P.71
0.- CHAPITRE IV : Les Prévisions en personnel -----	P.72
0.- CHAPITRE V : Nos relations diverses -----	P.73
0.- CHAPITRE VI : Difficultés et Projet d'avenir-----	P.74
0.- CHAPITRE VII : Considérations finales.-----	P.76

=====

ORGANIGRAMME DU MINISTRE
de la
FAMILLE ET DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE



*1 Statut spécial

*2 Statut spécial

I N T R O D U C T I O N

Cette année tout l'effort de notre Département fut mobilisé sur les objectifs suivants:

- Dépister et recenser les besoins ainsi que les problèmes ressentis dans les milieux ruraux en tenant compte de la spécificité régionale, de l'applicabilité du plan national de Développement et des ressources physiques et humaines de chaque région.

Dans cette recherche de l'efficacité optimale, nous avons toujours tenu à associer à notre effort les populations intéressées - comme il va de soi en Développement communautaire - les cadres administratifs, politiques et techniques correspondant à chaque niveau que notre action touchait.

C'est ainsi que les programmes élaborés (à base d'enquête sur le terrain) au bureau étaient chaquefois proposés aux préfets, bourgmestres, responsables politiques et exécutés avec la collaboration des techniciens y intéressés. C'est ce fait ou plutôt cette approche qui nous a permis d'enregistrer un enthousiasme sans précédent de la population à nos activités, un intérêt avoué des responsables politiques et administratifs ainsi qu'une bonne entente dans l'exécution avec les techniciens des autres départements.

- Sensibiliser les populations rurales aux idées du progrès en les assistant de nos conseils dans la recherche de leurs véritables besoins et des moyens à mettre en oeuvre pour les satisfaire et améliorer leur standing de vie. Pour cela, nous avons eu recours à la méthode d'animation en profondeur, grâce à notre appareil d'animateurs et alphabétiseurs qui descend jusqu'à l'échelon communal ainsi qu'au zèle des encadreurs coopératifs qui non seulement assiste^{nt} la population rurale de ses conseils, mais encore leur suggèrent les types d'activités susceptibles de concourir à relever leur revenu d'après la vocation de la région.

L'action démonstrative et éducative des foyers communaux commence à porter ses fruits: on remarque déjà dans divers coins du Pays des ateliers de couture, de perlage ainsi que des associations féminines qui se développent.

.../...

- Rechercher et déraciner les causes de la délinquance juvénile et du banditisme dans les Centres urbains. C'est ainsi qu'une série de rencontres interdépartementales a été organisée sur ce problème et qu'actuellement une enquête serrée se poursuit à travers tous les milieux urbains de la République et les milieux pénitenciers.

Bien entendu, pour cette dernière action, il nous faut encore attendre les résultats de toute l'enquête, mais dorés et déjà nous pouvons espérer qu'une fois démasqué, nous ne tarderons pas à y porter remède.

- Ressourcer notre personnel afin d'éviter qu'il s'émousse par des recyclages, des sessions de réimprégnation et de formation, notamment pour le personnel des foyers sociaux à Butare, d'animation à Murambi, des coopératives qui suivent une formation complète à Nyabisinduro et de bureau dans le Centre de perfectionnement à Gikondo.

CHAPITRE I- DE L'ORGANIGRAMME

La structure du Département de la Famille et du Développement Communautaire, en dehors du cabinet Ministériel (Ministre, Ségéral, Secrét. de cab. et Conseiller) a subi des modifications par rapport à celle de 1967. C'est ainsi que tous les services du Département incombent aux 2 Directions Générales (Education et Promotion Sociales, Travail et Sécurité Sociale) la 3ème Direction Générale qui a été prévue (Problèmes de l'emploi et Etudes de l'évolution démographique et familiale) n'a pas pu être constitué faute de budget et du personnel qualifié.

A. LE SERVICE DE L'EDUCATION ET DE LA PROMOTION SOCIALE.1- E d u c a t i o n S o c i a l e :a) Action Sociale pour la Promotion de la Femme Rwandaise1- Personnel social au 31 décembre 1968.

Préfecture	Ass. Soc.	Monitrices sociales	Monitrices de secteur Animatrices	Monitrices Communes
Kibungo	1	2	6	43
Kigali		7	3	48
Gitarama		7	3	70
Butare		6	3	70
Gikongoro		6	2	41
Cyangugu		3	3	54
Kibuye		3	5	44
Gisenyi	1	2	4	53
Ruhengeri		4	4	64
Byumba		3	4	68
Total	2	43	37	555

Bureau de la Promotion: 1 licenciée en sociologie
 2 assistantes sociales
 1 monitrice sociale qui s'occupe
 des émissions à la Radio.

Collaboration avec le secteur médical:

1 assistante sociale au Centre Nutritionnel
 de Ruhengeri
 2 monitrices sociales au Centre médico-social
 de Gisagara
 1 monitrice sociale au Centre de Kibilizi
 1 monitrice sociale au Centre Nutritionnel de Birambo
 1 monitrice sociale au Centre social de Masaka.

.../...

Ce qui donne 647 personnes qui travaillent dans le cadre de l'Action Sociale pour la Promotion de la Femme Rwandaise.

Niveau de formation de ce personnel :

- 1° Assistante Sociale : fait 6 ans de primaire, 3 ans de secondaire et 4 ans de spécialisation sociale.
- 2° Monitrice sociale aussi appelée assistante sociale auxiliaire a fait 6 ans de primaire, 3 ans de secondaire et 2 ans de spécialisation sociale.
- 3° Monitrices sociales de secteur : et animatrices: sont formées par des session de cours accélérés : - de 18 mois pour la M.S.S.
- de 9 mois pour l'animatrice
après 6 ans de primaire et un ou deux ans de secondaire.
- 4° Monitrices sociales communales :

Préfectures	Cat.I	Cat.II	Cat.III	Cat.IV	Mariées	:
Kigali	8	13	17	10	10	:
Gitarama	17	9	44		10	:
Butare	17	24	26	2	14	:
Gikongoro	7	8	24	2	2	:
Cyangugu	6	35	11	2		:
Kibuye	11	27	4	-	7	:
Gisenyi	8	35	7	3	7	:
Ruhengeri	6	41	13	8	6	:
Byumba	5	15	28	16	4	:
Kibungo	21	7	15	1	-	:
Total	100	214	189	45	50	:

Sur 555 monitrices communales :

- cat.I : 100 ou 19% ont fait un ou deux ans de secondaire et ont obtenu leur diplôme de monitrice communale
 - cat.II : 214 ou 39% ont terminé les primaires et certaines une 7ème complémentaire et ont obtenu leur diplôme de monitrice communale
 - cat.III : 189 ou 34% ont fait jusqu'à la 5ème primaire et obtenu le diplôme de monitrice communale.
 - Cat.IV: 45 ou 8 % sont des aides-monitrices; elles n'ont fait que quelques années de primaires et n'ont pas de formation sociale
- En 1967: ces catégories étaient respectivement : 20% - 31%-35%-13%, on peut donc en déduire :
- qu'il y a un statut quo pour les monitrices ayant fait quelques années de primaires;
 - qu'il y a une progression de celles qui ont terminé leurs primaires;
 - qu'il y a un statut quo dans la 3ème catégorie
 - qu'il y a une diminution des aides-monitrices.

Au total, il semble qu'il y a moins de personnel communal (29 unités de moins qu'en 1967) mais une amélioration dans la qualité.
Les femmes mariées sont au nombre de 50, les célibataires 505. Ce qui donne 10 % de femmes mariées parmi les monitrices communales alors qu'elles étaient 8 % en 1967.

.../...

II. Répartition des foyers et secteurs sociaux.

Préfectures	Communes	Secteurs	Foyers	Foyers
		en 1967	en 1967	en 1968
Kigali	16	3	34	40
Gitarama	17	3	49	55
Butare	19	3	35	35
Gikongoro	13	3	23	23
Cyangugu	11	2	27	30
Kibuye	9	2	19	22
Gisenyi	12	2	23	23
Ruhengeri	16	3	40	36
Byumba	17	2	41	44
Kibungo	11	2	29	30
Totaux	141	25	320	338

Il y a donc 18 foyers de plus que l'an dernier. Sur ce chiffre :
 - 14 foyers anciens qui ont repris une certaine activité
 - 4 nouveaux foyers dans les préfectures de Kigali (2) Kibuye (1)
 Gitarama (1).

Les secteurs sociaux : sont au nombre de 25. Il sont répartis comme suit :

Kigali : Secteur Buliza : comprend les communes de Mbogo, Mugambazi, Rutongo Buganza, Gikoro, Gahengeri, Musasa, Shyorongi.

Gitarama : Secteur Taba : Kayenzi, Taba, Runda
 Secteur Kigoma : Kigoma, Tambwe
 Secteur Masango : Masango, Murama.

Butare : Secteur : Nyabisindu : Nyabisindu, Muyira, Ntyazo, Rusatira
 Secteur : Mvejuru : Gishamvu, Runyinya, Kigembe, Nyakizu
 Secteur Paysannat : Ndora, Muyaga, Shyanda, Mugasa, Muganza.

Gikongoro : Secteur : Bunyambilili : Musebeya, Muko, Karambo, Musange
 Secteur Nyaruguru : Kivu, Rwamiko, Mubuga, Nshili
 Secteur Bufundu : Nyamagabe, Karama, Rukondo, Kinyamakara, Mudasonwa.

Cyangugu : Secteur Bukunzi : Gishoma, Cyimbogo, Bugarama, Nyakabuye
 Secteur Mpara : Gisuma, Kamembe, Karegera, Gafunzo.

Kibuye : Secteur : Rwamatamu, Gisovu, Gishyita
 Secteur : Rubengera : Mabanza, Rutsiro, Kivumu

Gisenyi : Secteur Kingogo : Kibilira, Satinskyi, Ramba
 Secteur Bushiru : Karago, Giciye, Gaseke

Ruhengeri : Secteur : Nyarutovu, Cyabingo, Gatonde, Ndusu
 Secteur : Nkuli : Nkuli, Nyakinama, Nyamutera, Mukingo
 Secteur : Kigombe : Kidaho, Kigombe, Kinigi, Nkumba.

Byumba : Secteur : Cyumba, Buyoga, Cyungo, Tumba
 Secteur : Gatsibo, Bwisige, Gituza

Kibungo : Secteur : Buganza : Muhazi, Rukara, Kayanza, Rutonde, Kabarondo
 Secteur : Gisaka, Mugesera, Sake, Birenga, Kigarama.

Il y a donc deux nouveaux secteurs créés : 1 dans la préfecture de Gikongoro, l'autre dans la préfecture de Kigali.

Les secteurs actuels englobent 91 communes sur les 141 du pays. Il y a encore 50 communes dont les foyers sont directement supervisés par l'équipe de préfecture qui en général à cause d'autres activités (rapports avec les autorités administration générale, organisation des sessions de

.../...

formation ou recyclage) néglige le travail de supervision de ces foyers. Il est donc nécessaire pour les années à venir de continuer l'instauration de nouveaux secteurs.

De même, dans les secteurs établis, les foyers sont très dispersés, ce qui rend très malaisé le travail de la monitrice de secteur, souvent certains foyers ne sont pas visités régulièrement. Et l'on constate dans ces foyers peu visités, des activités réduites et une fréquentation moindre.

III.- Fréquence dans les foyers

a) Inscription dans les foyers

Préfecture	Femmes	Jeunes filles	Ptes filles	Total
Kigali	312	1.183	765	2.260
Gitarama	2.051	5.085	1.597	8.733
Butare	1.221	4.305	3.000	8.526
Gikongoro	809	2.020	1.763	4.592
Cyangugu	965	2.160	1.080	4.205
Kibuye	314	1.284	406	2.004
Gisenyi	310	1.236	218	1.764
Ruhengeri	681	2.888	1.075	4.643
Byumba	675	2.104	1.224	4.003
Kibungo	672	2.088	1.044	3.804
Total	8.010	24.353	12.172	44.534

Il y a donc 44.534 femmes et filles inscrites dans les 338 foyers sociaux communaux du pays.

b) Fréquence des présences

Nombre de présences moyennes par mois dans chaque préfecture:

Préfecture	Femmes	Jeunes filles	Ptes filles	Total
Kigali	312	1.582	527	2.421
Gitarama	2.878	7.697	3.251	13.826
Butare	1.343	6.410	4.103	11.855
Gikongoro	2.271	4.533	4.075	10.879
Cyangugu	335	1.653	122	2.110
Kibuye	312	1.582	527	2.421
Gisenyi	1.103	1.734	292	3.129
Ruhengeri	688	3.291	1.413	5.392
Byumba	1.330	5.660	3.300	10.290
Kibungo	1.059	3.231	2.254	6.544
Totaux	11.731	38.363	20.992	71.086

Il y a donc environ 71.086 présences durant chaque mois dans tous les foyers sociaux du pays. Nous allons voir maintenant la présence moyenne par mois dans chaque foyer.

Préfectures	Femmes	Jeunes filles	Ptes filles	Total
Kigali	19	116	75	
Gitarama	57	174	65	
Butare	35	184	117	
Gikongoro	103	206	185	
Cyangugu	12	61	35	
Kibuye	40	79	26	
Gisenyi	50	79	58	
Ruhengeri	84	94	41	
Byumba	33	141	82	
Kibungo	42	129	90	
	475	1.262	774	
en 1967	438	1.534	924	

.../...

On ne peut pas tirer de conclusions très nettes de la comparaison avec l'année précédente, car il a été constaté que les chiffres n'étaient pas toujours exacts et qu'ils étaient parfois un peu forcés. Cette année, il y a eu un plus grand souci de véracité parce que les monitrices communales commencent à comprendre le rôle et l'utilité de tenir des statistiques exactes.

De ce tableau, on peut déduire, en sachant qu'il y a deux séances par semaine pour chaque catégories de personnes : à chaque séance dans un foyer social du pays, on trouve en moyenne : 6 femmes, 15 jeunes filles et 9 petites filles.

A ces chiffres d'inscriptions et de présences, on peut ajouter la population atteinte par le travail sur les collines dont il sera question plus loin. Les personnes touchées par ce travail sont estimées à environ 7 ou 8 mille. La formation qu'on leur donne est très réduite et ne peut se comparer à celle des foyers d'où on ne peut ajouter ces chiffres à ceux des personnes régulièrement inscrites dans les foyers.

IV. Etat des bâtiments servant de foyers.

Comme chaque année, il a été constaté que certains bâtiments des foyers étaient en mauvais état. Il existe 24 foyers dont les bâtiments nécessitent une complète reconstruction parce que très abimés ou dont les locaux sont inadéquats.

110 autres foyers nécessitent des réparations de toitures ou de portes. Il faudrait peu de frais pour que ces foyers remplissent convenablement leur fonction. Mais ces réparations sont indispensables car, comment faire une activité convenable si à chaque pluie les participants sont inondés ou si les fenêtres et portes ferment mal, on ne peut rien y garder à cause des vols. Certains foyers également sont trop petits ou sont établis dans des locaux provisoires.

L'Action pour l'année prochaine devra donc porter à encourager les autorités communales à remettre leurs locaux en état et créer ainsi les conditions matérielles suffisantes pour permettre au foyer social de remplir ses fonctions avec l'efficacité requise.

V. Activités des foyers

a) Le Programme.

En principe, le programme proposé par le Ministère de la Famille et du Développement Communautaire est appliqué dans tous les foyers mais pour les raisons diverses :

- manque de matériel de cuisine pour faire les démonstrations
- manque de tissus, ou de laine pour faire les ouvrages proposés
- manque de compétence de certaines monitrices communales pour donner des causeries intéressantes.

Il n'est souvent appliqué que partiellement.

On peut aussi d'après les chiffres de fréquence dans les foyers, remarquer le nombre peu important de femmes qui fréquentent les foyers, quoique cette année ait vu une légère amélioration. De cette constatation, on peut conclure que les activités du foyer ou la manière de les présenter n'intéressent pas beaucoup les femmes mariées. Il y a donc une refonte du programme à entreprendre pour rendre les activités des foyers plus à la portée des femmes mariées. Des expériences entreprises dans certains foyers montrent qu'en commençant par tous ce qui concerne la santé et l'alimentation de l'enfant, en faisant des causeries suivies d'application pratique sur ces sujets, on suscite plus aisément l'intérêt des mamans. Le programme des cours suivi dans les foyers sociaux ainsi que le programme de formation des monitrices communales seront donc repensés en ce sens.

.../...

De même, pour les groupes de petites filles de 12 à 16 ans, qui viennent de plus en plus nombreuses au foyer, il faudra prévoir un programme plus systématique, des exercices pratiques plus nombreux et plus adaptés à leur âge.

b) Les visites à domicile

On peut constater cette année une grande sensibilisation des monitrices à tous les échelons à ce problème. Elles se sont rendues compte de deux choses :

- les visites à domicile sont appréciées par la population ; les conversations, les démonstrations faites à cette occasion sont plus personnelles et plus adaptées aux personnes visitées qu'une causerie générale donnée au foyer.

- ces visites ne doivent pas être faites sans méthodes, comme des visites amicales mais il faut respecter une certaine technique :

- .- préciser, avant la visite, le but de cette dernière
- .- ne pas parler inutilement
- .- faire un compte-rendu et voir l'évolution d'une situation dans une même famille, etc...

La manière de faire une visite à domicile n'est pas encore parfaitement comprise par tout le personnel social. Toutes les monitrices de secteur et assistantes sociales auxiliaires sont actuellement sensibilisées à l'importance de la question. Lors des sessions de recyclage de monitrices sociales communales, ces idées ont été discutées, renseignées, etc.. On espère que les monitrices communales suivront le mouvement. Les monitrices de secteur ont spécialement compris que leur rôle était d'aider les monitrices communales à remplir cette fonction.

Il y a encore des obstacles qui freinent l'action des visites à domicile :

- la longueur des trajets à effectuer et parfois l'absence des gens que l'on venait visiter
- dans certaines préfectures, notamment dans celle de Byumba, les visites des monitrices ne sont pas bien considérées et les gens y sont encore hostiles. Cette méfiance va en s'atténuant et il semble que de plus en plus les visites soient acceptées par la population.

c) Les réunions de populations

Pendant l'année 1968, des réunions de populations se sont faites dans **presque** toutes les préfectures du pays.

Il y en eu de spéciales :

- en août 1968, des réunions dans toutes les communes du pays furent organisées par une équipe composée de membres du service de l'Animation rurale et de l'Alphabétisation auxquels se sont joints le préfet ou sous-préfet, le bourgmestre et le personnel social de préfecture. Ces réunions avaient pour but de sensibiliser les populations à se choisir des leaders bénévoles qui constitueraient un comité de développement à l'échelon de la commune
- dans une seconde tournée de réunions de population en octobre 1968, avec la même équipe, des leaders bénévoles ont été élus presque partout (hommes, femmes, jeunes gens et jeunes filles).

En dehors de ces réunions de population à caractère général, il en eût d'autres où les monitrices communales prenaient la parole sur des sujets divers :

- la santé des enfants
- l'hygiène de la maison
- l'élevage et le jardin potager.

.../...

l'utilité de l'alphabétisation

Ces sujets ont été le plus souvent cités comme étant ceux qui avaient le plus intéressés les hommes et les femmes qui les écoutaient.

Une difficulté reste encore à surmonter: c'est la timidité des monitrices communales qui ne sont pas toujours à même de traiter le sujet d'une manière adéquate ou de répondre à toutes les questions posées, mais il y a un net progrès par rapport aux années précédentes où le seul sujet traité se rapportait à l'utilité du foyer social.

d) Le travail sur les collines

Par travail sur collines, on entend les activités qui se font de manière régulière sur les collines éloignées du foyer. Une fois, tous les quinze jours environ, la monitrice communale du foyer va sur une colline éloignée du foyer donner une causerie ou faire une petite démonstration de couture ou de cuisine pour les femmes et filles qui habitent loin du foyer et qui n'ont pas la possibilité d'y aller régulièrement. Les sujets qui ont le plus souvent intéressés les femmes sont :

- la santé de l'enfant, de la femme enceinte
- l'attitude d'une jeune fille vis-à-vis de ses parents, de son entourage, de son fiancé ...
- le rôle de la femme à la maison, dans la vie publique, etc...

Ces travaux sur collines s'accomplissent d'une manière assez inégale suivant les préfectures. Ainsi, dans les préfectures de Byumba, Gikongoro, Ruhengeri, Kibuye et Gisenyi, ces activités sont suivies et fréquentées tandis que dans les préfectures de Kibungo, Butare, Gitarama, Kigali, et Cyangugu, il y a très peu d'activités sur les collines.

e) Les expositions

Ici et là, des expositions ont eu lieu au cours de l'année 1968. Aux alentours du 24 juillet : le 7ème anniversaire de la création de l'action sociale féminine, a été une période particulièrement fertile en exposition. Un groupe de foyers sociaux, soit tous ceux d'une commune, soit tous d'un secteur se sont réunis pour présenter une exposition d'objets exécutés par les femmes et les filles des foyers.

Ces expositions dont la préparation prend souvent le temps réservé à d'autres activités, ont eu lieu presque partout et ont rencontré des succès très positifs. Elles ont fait connaître aux autorités de la préfecture et de la commune, à toute la population, tout ce qu'on peut faire et apprendre dans un foyer.

C'est un encouragement pour les femmes et jeunes filles qui fréquentent le foyer et une invitation pour toute la population féminine à suivre les activités du foyer social.

f) Les jardins

Pratiquement, les trois quarts des foyers sociaux du pays ont une petite parcelle à côté de leur foyer pour faire de la culture à titre démonstratifs. On y cultive surtout les légumes: carottes, poireaux, choux, etc.. quelques foyers ont en plus des cultures plus industrielles: par exemple, les arachides dans la préfecture de Kibungo, des caféiers dans celle de Gisenyi et de l'orge dans la préfecture de Byumba.

Les principales difficultés rencontrées dans cette activité proviennent soit d'un mauvais terrain, soit que les jardins sont ravagés par les bêtes ou les voleurs. Durant cette année, les cultures potagères ont été encouragées par l'envoi de semences à prix modeste.

g) L'alphabétisation

Cette activité a commencé depuis deux ans parmi la population féminine du pays.

.../...

Ce cours est donné à raison d'une heure par semaine à chaque groupe. C'est surtout par les jeunes que ce cours est suivi et apprécié. Des difficultés matérielles handicapent encore ce cours et ne lui permettent pas d'être complètement efficace. Pratiquement, tous les foyers ont un tableau mural, des lettres mobiles, mais il manque des craies, ardoises, touches, manuels de lecture, etc..

Un handicap provient aussi du manque de temps et de compétence des monitrices communales pour donner parfaitement ce cours.

h) Ateliers sociaux - Précoopératives.

Dans plusieurs préfectures du pays sont nées de petites associations de femmes et jeunes filles dont le but est de travailler en commun et de vendre le produit de leur travail. Ces petits groupements n'ont pas encore de statut fixe, leur organisation dépend très fort de la personne qui s'en occupe.

A Nyamabuye (Gitarama)

Petit atelier de vannerie, perlage, napperons, etc... Existe depuis 18 mois, il y a actuellement 18 femmes et jeunes filles qui y travaillent. Au départ, elles ont versé une petite cotisation (100) Frs pour acheter du matériel. Le fruit du travail vendu est partagé entre les femmes suivant les ouvrages faits et une partie est remise en commun pour servir de fonds de roulement. C'est une assistante sociale auxiliaire qui s'occupe de ce petit atelier.

Le peu d'argent du fonds de roulement pour acheter du matériel et le fait de devoir attendre que les objets finis soient vendus pour disposer d'argent liquide ne permet pas à cet atelier de s'épanouir complètement.

A Mudasomwa (-Gikongoro)

Une petite association de 12 femmes et jeunes filles qui travaillent à faire de petites robes d'enfants, nappes de tables, tricots et objets perlés qui se vendent sur place, car le fonds de roulement, là aussi, est très mince. Même activité dans la commune de Kanombe et atelier de perlage qui vient de commencer avec un groupe de jeunes filles sortant de 7ème complémentaire.

Quelques initiatives du même genre sont encore à l'essai dans les préfectures de Byumba et de Kigali (Musha). De ces petites expériences, on ne peut pas encore conclure et donner les formules juridiques et commerciales qui seraient les plus appropriées. Pour cela, il faudra attendre que ces expériences soient généralisées dans le pays et entretemps, faire le nécessaire pour les soutenir et les promouvoir.

i) Session de formation et de recyclage.

1- Il y a eu des sessions de formation pour monitrices communales dans les préfectures de :

- Kibungo où 25 jeunes filles sont sorties diplômées
- Kibuye où 24 jeunes filles sont sorties diplômées
- Gisenyi où 19 jeunes filles sont sorties diplômées
- Cyangugu où 28 jeunes filles sont sorties diplômées.

2- Sessions de réimprégnation pour monitrices communales:

Il y en a eu dans les préfectures de Kigali, Byumba, Ruhengeri, Kibuye, Butare, Gikongoro et Cyangugu. Les monitrices communales en fonction sont venues par groupes d'environ 15 personnes passer une semaine dans les foyers centraux pour y recevoir un complément de formation. Les cours et travaux pratiques donnés sont différents d'une préfecture à l'autre et adaptés aux situations du moment.

j) Action des bénévoles

Différents organismes ou services s'occupent de promouvoir l'animation rurale et de susciter l'action des bénévoles. Ainsi l'AIDR dans la Préfecture de Kibungo (commune Kigarama) suscite les femmes à suivre de courtes sessions d'apprentissage aux travaux ménagers et agricoles améliorés et à diffuser sur la colline l'enseignement appris. L'action sociale pour la promotion de la femme dans cette préfecture collabore en la personne des monitrices sociales de secteur ou des monitrices communales à la réussite de cette action des bénévoles.

A Gisagara, le centre médico-social avec l'aide des monitrices de secteur suscite une même action.

Dans tout le pays, suite à la campagne menée par le service de l'Animation rurale et de l'Alphabétisation du Ministère des leaders (hommes et femmes) ont été élus. Les foyers sociaux et surtout les monitrices de secteur essaient de collaborer avec les femmes élues en leur donnant, là où c'est possible, un supplément de formation (il en est ainsi dans les préfectures de Kigali, Gikongoro, Cyangugu.)

D'une manière générale, on peut dire que dans les domaines de l'animation rurale et le travail des bénévoles, l'Action Sociale pour la promotion de la femme n'a pas de plan d'action propre mais collabore au maximum avec les efforts entrepris par d'autres services en ce domaine.

k) Collaboration avec le secteur médical

Plus encore que par le passé, la collaboration de notre service avec le secteur médical a été plus poussée et améliorée durant cette année. Le Ministère a mis à la disposition du secteur médical, du personnel social, ainsi:

- au Centre Nutritionnel de Ruhengeri est attachée une assistante sociale et une monitrice de secteur:
- au Centre Nutritionnel de Birambo, une monitrice sociale a été affectée récemment.
- 1 monitrice sociale travaille au Centre Social de Masaka
- 2 monitrices communales travaillent au centre nutritionnel de Nyundo
- 2 monitrices sociales travaillent au centre médico-social de Gisagara
- une monitrice sociale fait partie de l'équipe du Centre Médico-Social de Kibilizi.

Dans toutes les préfectures, une collaboration se fait. Là où il y a un dispensaire, un hôpital, le personnel social est présent lors de consultations prénatales et de nourrissons pour y donner des causeries se rapportant aux femmes qui se présentent. Cette action est particulièrement active en préfecture de Ruhengeri, Kigali, Gitarama, Gikongoro, Gisenyi. Voici pour illustrer cette collaboration les chiffres de présence du centre Nutritionnel de Nyundo:

Consultations de nourrissons : 1.400 enfants inscrits avec une moyenne de 717 présences par mois.

Consultations des enfants Kwashiorkor: 450 enfants inscrits avec une fréquence moyenne de 365 enfants par mois.

VII Supervision et activités générales du service.

a) Les supervisions

En juin 1968, l'Inspectrice des foyers sociaux a effectué une supervision générale dans les préfectures de Byumba et Kibungo. Elle a été dans presque tous les foyers communaux de ces deux préfectures. En plus de ces tournées plus détaillées, l'Inspectrice des foyers a été en moyenne 3 fois dans tous les centres sociaux de préfecture, à plusieurs reprises dans les centres de secteurs pour discuter et applanir les difficultés

.../...

de l'équipe centrale (difficultés de tous genres: organisation du service mutation du personnel, remise-reprise entre deux directrices etc...)

b) Réunions de directrices des centres sociaux de préfectures.

En janvier et octobre 1968, ont eu lieu des réunions de directrices des centres sociaux. Lors de la première réunion qui a duré trois jours et qui a été un vrai recyclage pour les directrices, on a discuté des problèmes du développement, de l'animation rurale et des problèmes concrets des préfectures: organisation administrative du centre social, la situation financière la formation des monitrices communales. Lors de la réunion d'octobre, on a parlé des problèmes de la refonte de formations des monitrices communales (un des problèmes qui préoccupent le plus actuellement les responsables du service), du projet de concours de comptabilité familiale, de l'affectation des animateurs sociaux. Chaque directrice a pu faire le point de la situation de sa préfecture et exprimer ses souhaits pour l'avenir.

c) La session de recyclage du personnel social.

Du 14 au 25 juillet, s'est déroulé une session de recyclage pour les directrices et sous-directrices en fonction, les élèves sortantes de l'Ecole sociale et les futurs et animateurs et animatrices alors en formation à Murambi.

Toute la session a été axée sur un approfondissement des nouvelles techniques d'approche du développement communautaire et aussi à la sensibilisation de chacun des participants à mieux comprendre son rôle, sa fonction, sa place exacte dans la hiérarchie sociale. Un rapport de cette session a été établi et envoyé à tous les participants pour leur servir de document de travail.

d) Session de formation des animateurs et animatrices

A Murambi, dans le Centre Rwandais de formation des cadres ont été formés par une session de 9 mois, 37 animateurs et animatrices. Comme nous l'avons dit dans notre précédent rapport annuel, le développement communautaire est essentiellement une action de groupe où toute la population doit être atteinte.

Actuellement, les foyers sociaux s'adressent surtout à la femme. Et cette action n'est pas suffisante pour entraîner le progrès dans la maison et dans l'éducation des enfants, l'homme et le restant de la famille doivent être sensibilisés à tous les problèmes et à toutes les activités qui se donnent au foyer. Il faut donc qu'ils soient informés, instruits et initiés à tous les problèmes. D'où, il faut trouver une personne qui fasse le lien entre la masse et les foyers.

Les foyers sociaux sont comme des écoles pour femmes, des écoles très pratiques qui apprennent à améliorer la vie quotidienne des familles. La masse ne comprend pas toujours l'utilité de ces centres de développement communautaire. L'animateur ou l'animatrice sera donc la personne qui sensibilisera la masse à ces problèmes, et suscitera une action positive. Les 37 formés à Murambi vont donc aller dans les secteurs sociaux et travailler à cette animation de la masse, cela dans le but de la rendre plus consciente de ses problèmes, de ses responsabilités et de la faire agir dans le sens du progrès et du développement.

e) Emission de la femme à la Radio.

Chaque jour, à deux reprises, la Radio Nationale diffuse un programme spécialement réservé aux femmes. Ces émissions sont préparées par le service de l'Action Sociale pour la Promotion de la Femme, en la personne d'une assistante sociale auxiliaire. Durant l'année 68, il y a eu plus de 100 émissions différentes sur l'hygiène la cuisine, la périculture, l'alimentation etc...

Ces émissions sont encore à leurs débuts, elles vont devenir plus intéressantes et se diversifier pour répondre aux souhaits des femmes des collines et de celles qui habitent les centres. De même, on espère pouvoir rendre ces émissions plus attrayantes et plus vivantes par des interviews et des rapports d'actualité.

f) Stages et représentation du service à l'étranger

Durant l'année 68, plusieurs membres du personnel social ont eu l'occasion de faire des stages de perfectionnement en Israël

- Sur l'alphabétisation et de développement communautaire: 5 monitrices sociales ont suivi ces cours durant 4 mois.
- sur les mouvements coopératifs: 3 monitrices sociales ont suivi les cours durant 3 mois et demi.

Lors de la Foire des denrées alimentaires de Munich et Berlin, l'Inspectrice des foyers sociaux y a représenté le Rwanda. A la session d'Etudes sur l'Education Civique et Politique de la Femme qui est tenue à Accra du 19 novembre au 2 décembre, le Rwanda était représenté par la directrice des foyers sociaux en préfecture de Ruhengeri.

VII. Constatations générales

a) Améliorations sur le plan matériel

Durant l'année, nous avons reçu un apport en matériel de l'Unicef: 4 véhicules, du matériel de couture et de cuisine pour le fonctionnement des centres de préfectures et de secteurs. Le surplus de ce matériel a été distribué dans les foyers sociaux communaux.

On peut dire qu'actuellement, il manque encore dans les centres sociaux du matériel d'équipement: véhicules, machines à coudre, à écrire, matelas, armoires... qui pourront en partie être satisfaits par l'aide de Miséréor qui sera distribuée en 1969. Les foyers sociaux recevront également du matériel didactique et fin 69, chaque foyer social aura au moins à sa disposition: 1 machine à coudre, du matériel de démonstration pour la cuisine, le jardinage et la couture. Il reste entendu que les femmes et les jeunes filles achèteront toujours le tissu, la laine, etc.. nécessaires pour faire les ouvrages à emporter chez elles, et cela dans un but économique: il ne serait pas possible de fournir gratuitement tout ce qui s'emploie dans les foyers, mais surtout dans un but éducatif: si la femme reçoit tout ce dont elle a besoin, elle ne fera aucun effort pour se procurer le nécessaire et tout l'effort du foyer retombera à zéro. La preuve a été faite dans certains foyers sous la tutelle où tout était gratuit... Actuellement, certains foyers privés continuent cette formule, ils sont très fréquentés parce qu'il est toujours intéressant de recevoir quelques choses, mais à longue échéance, ces foyers sont anti-éducatifs et anti-économiques.

Une difficulté importante reste toujours sur le plan matériel: celle de l'amélioration ou la construction des locaux des foyers communaux. Dans beaucoup d'endroits, les bâtiments sont inadéquats, il faudrait améliorer, construire, entretenir. Depuis le début de l'action sociale féminine. Cette charge incombe aux communes, c'est à dire à la participation générale de la population et c'est même très beau de voir un foyer construit et aménagé non par population d'une commune. A ces endroits-là la population se sent responsable du foyer et de son développement. Il faut donc encourager fortement ce mouvement, qui est en fait, mieux qu'une aide extérieure, une prise de conscience et un signe certain de progrès chez la population concernée. D'où, la charge de construire, aménager et entretenir les locaux des foyers est et restera entre les mains de la commune.

.../...

Pour les centres sociaux de préfecture, dont certains dépendent de la préfecture, d'autres directement des Travaux publics, ils sont à entretenir par l'Etat, déjà débordé... A cet échelon, une demande de participation extérieure est justifiée, le Ministère recherche actuellement des fonds pour construire les centres sociaux de Kigali et Gikongoro, les deux Préfectures les plus dépourvues en locaux centraux.

Le budget alloué aux foyers sociaux qui n'a pas chargé depuis 1962, n'est plus suffisant pour subvenir à l'action sociale entreprise; plus de 90 personnes travaillent actuellement dans cette action... elles doivent être payées, logées, se déplacer... Actuellement, toutes les activités doivent être réduites, surtout à cause des déplacements rendus impossibles faute d'argent. Et c'est ainsi que le matériel ne peut arriver dans les foyers communaux qui pourtant en ont un besoin urgent pour avoir la possibilité d'appliquer le programme.

De même, il est triste de constater que si tout le monde est conscient qu'il faut que la masse progresse, que l'agriculture produise plus, etc.. peu de gens se rendent compte que ce n'est pas seulement le rôle de l'agronome à appliquer ses techniques mais qu'avant tout la masse doit être sensibilisée, remuée... comme la terre doit être préparée, retournée, arrosée avant de recevoir la graine... Tel est le rôle de l'Animation rurale et du développement communautaire et du service de l'Action Sociale pour la Promotion de la femme rwandaise donc du Ministère de la Famille et du Développement Communautaire qui a bien du mal à remplir sa mission faute de subsides nécessaires...

b) Amélioration de la compétence du personnel

Une autre difficulté affecte encore le service : elle provient du manque de compétence du personnel, surtout celui de base: les monitrices communales. Cette difficulté sera vaincue au fur et à mesure que les années avancent. La formation des monitrices communales va aller en s'améliorant, une refonte du programme dont nous parlons plus loin dans les projets, sera mise en application en 1969. Quant au personnel en fonction, il sera recyclé plus fréquemment encore. - dans les centres de préfectures pour les monitrices communales, à l'échelon national pour le personnel d'encadrement. Le Bureau de l'Action Sociale pour la Promotion de la Femme Rwandaise a reçu vers la fin de cette année, l'apport et la compétence d'une licenciée en sociologie qui dirige actuellement le Bureau.

Pour l'inspection des foyers sociaux, une Assistante Sociale sortant de la 1ère promotion de la section moyenne d'assistantes sociales de l'Ecole de Butare, est venue renforcer l'équipe de tête et remplacer les deux autres Inspectrices qui, pour cause de mariage, ont été affectées ailleurs.

c) Au point de vue de la collaboration avec tous les autres services qui s'occupent de développement.

Au cours de 1968, un esprit plus grand d'ouverture aux problèmes du développement national s'est constaté parmi la population féminine animée par l'action sociale. Une collaboration plus grande est née avec tous les services qui s'occupent de l'amélioration du niveau de vie des populations.

Autour des centres sociaux de préfectures naît une animation bénévole (Kigali, Kibungo, Gitarama) qui aide le personnel en fonction à propager les activités ménagères par des causeries éducatives.

.../...

Là, où les monitrices de secteur sont établies et apportent aux foyers qu'elles supervisent une meilleure connaissance des activités de puériculture, de nutrition, de couture, de cuisine, etc... la présence des femmes et filles a augmenté.

Le service social, en maints endroits, bénéficient de l'appui solide des services communaux et préfectoraux, il y a également une collaboration avec le secteur médical, avec les agronomes de préfecture ou de secteur; par exemple dans la préfecture de Gikongoro, ils ont aidés à l'établissement de fermes modèles dans les foyers de secteur.

Collaboration aussi avec l'AIDR dans la Préfecture de Kibungo en ce qui concerne l'animation rurale.

Collaboration avec "La Rocca-Rwanda" à Masaka (Kigali) en ce qui concerne l'éducation nutritionnelle, l'alphabétisation et toutes les activités ménagères qui se tiennent au foyer.

Début de collaboration avec les Compagnons-Bâtisseurs à Gitarama dans les communes de Runda et Taba.

Collaboration avec l'Ecole Sociale de Butare en ce qui concerne le recyclage du personnel et des cadres.

VIII. Projets en voie de réalisation

A) La fin de décembre 1968 a vu la création d'un service de Documentation attaché au Ministère de la Famille et du Développement Communautaire et plus spécialement au Bureau de l'Action Sociale pour la Promotion de la Femme. Ce Bureau est animé par deux assistantes sociales et une monitrice sociale qui s'occupent:

- 1°- d'élaborer les émissions de la Femme à la Radio afin d'augmenter la valeur didactique et éducationnelle des activités des Foyers sociaux.
- 2°- de concevoir et de fournir aux centres et foyers sociaux du matériel didactique nécessaire : brochure, livres, tableaux, affiches, etc...
- 3°- de s'occuper de la refonte du programme des foyers de manières à mieux l'adapter aux besoins des populations.
- 4°- de rassembler et de mettre à jour toute la documentation relative aux problèmes de la jeunesse féminine et des femmes rwandaise.
- 5°) d'assurer une plus grande collaboration avec associations féminines nationales et internationales.

B) L'année 1968 a vu également naître le projet de refonte des sessions de formation de monitrices sociales communales.

- les 10 centres de préfectures n'étaient pas suffisamment équipés matériellement pour faire des sessions de formation (pas de locaux et matériel en suffisance)
- que le personnel enseignant n'avait pas toujours la compétence nécessaire et surtout pas le temps parce que ce pris par d'autres fonctions.
- pas assez d'argent pour nourrir et entretenir dans 10 centres différents tout le personnel en formation.
- il y a avait un manque d'unité dans le programme donné et tout cela ne favorisait pas une bonne formation des monitrices sociales communales et il a été décidé d'entreprendre toutes les transformations nécessaires dès 1969 : deux centres de formation de monitrices sociales communales seront maintenus (Butare et Gisenyi) et un personnel compétent, un matériel didactique et autres facilités leur seront donnés. Le Programme sera revu et complété avec l'aide du Service de Documentation.

..../.....

Nous espérons par là arriver à former de bonnes monitrices communales qui sont, sans aucun doute, les éléments de base de l'amélioration des foyers sociaux et par là de toute l'action en faveur du progrès de la femme rwandaise et de tous ceux dont elle est responsable.

c) Dans le but de faciliter le contact avec les oeuvres privées qui travaillent dans le même sens que nous, il sera organisé dans le cadre du Ministère des réunions de tous les responsables des organismes caritatifs

d) Le Ministère s'occupe actuellement de la préparation d'un colloque interafricain qui aura lieu en 1970 sur les problèmes de la famille. Le Bureau de l'action Sociale pour la Promotion de la Femme Rwandaise collabore à ces préparatifs notamment par des enquêtes qui seront effectuées dans le courant de l'année 1969. Deux sujets sont déjà à l'étude :

- enquête sur la gestion du budget familial en collaboration avec le mouvement AGI de Nyundo.
- enquête sur l'évolution de la famille rwandaise en collaboration avec les élèves de l'Ecole sociale de Butare.

e) Afin de mieux adapter l'action sociale en faveur de la Femme Rwandaise aux réalités du moment et aux exigences du développement, des efforts seront fournis pour encourager et promouvoir les tentatives de groupements de femmes qui se réunissent soit dans un but d'augmenter ensemble leurs revenus (coopératives, ateliers sociaux etc) soit pour améliorer leur niveau culturel (associations ou organisations féminines diverses).

En particulier, les petites associations coopératives, ateliers sociaux comités de travail doivent avoir un statut social et juridique bien déterminé, cela permettra de résoudre du moins partiellement le problème de la jeunesse féminine descolarisée et condamnée au chômage.

f) Nous espérons avoir une plus grande collaboration avec les centres nutritionnels et élargir l'action des foyers dans ce sens. C'est ainsi que deux monitrices sociales seront envoyées en stage en Israël pour suivre des cours sur la nutrition appliquée. Cela nous permettra de voir les possibilités d'annexer les centres nutritionnels aux activités des foyers (problèmes du personnel, du matériel et parfois de locaux à devoir envisager).

b) ANIMATION ET ALPHABETISATION RURALES

En 1968 comme pour l'exercice 67, 2 Fonctionnaires ont assuré conjointement la responsabilité du bureau des Centres sociaux pour l'animation et l'alphabétisation rurales.

Dans le cadre de leurs activités, ils ont la mission d'élaborer des programmes pour les 40 secteurs d'éducation populaire installés dans le pays, d'en créer d'autres et de superviser leur travail; 40 moniteurs d'alphabétisation travaillent dans ces centres. Un fonctionnaire est chargé des émissions à la Radio sur l'alphabétisation et l'animation en milieu rural.

Deux Stagiaires de formation sociale ont collaboré avec les fonctionnaires de ce bureau pour l'élaboration des programmes et les réunions de populations.

Activités.1- Animation et alphabétisation des populations rurales.

Fin 67, le Ministère a mis au point un programme d'animation rurale dont le but est d'aider le personnel des services de développement communautaire à trouver des solutions. Les cadres du Parti M.D.R. Parmehutu à tous les niveaux ont été associés à ce travail qui s'intègre dans le plan national de développement.

L'exécution du programme a commencé en janvier 1968 et s'est poursuivie toute l'année. Au cours des tournées d'animation, l'attention a été portée principalement sur les questions ci-après:

- information à la population
- possibilités locales de développement
- formation des travailleurs bénévoles et leur participation au développement
- collaboration de tous les services à tous les échelons.

2- Constitutions des Comités de Développement.

Il a été en outre procédé à la création des comités de développement à l'échelon communal et de secteur. Pour le faire, deux équipes de développement ont été envoyées sur place pour diriger et superviser l'élection des leaders de développement, l'une dans le secteur Nord l'autre dans le secteur Sud.

Ces comités ont été constitués en deux phases au cours des tournées organisées dans tout le pays. Dans une première phase l'élection s'est déroulée suivant le calendrier ci-après:

1. Dans le secteur Nord:

<u>Préfectures</u>	<u>Dates</u>	<u>Communes</u>
KIBUNGO	5 - 6 août 1968	MUHAZI
		RUTONDE
	7 - 8 août 1968	KAYONZA
		RUKARA
	9-10 août 1968	MUGESERA
		SAKE

<u>Préfectures</u>	<u>Dates</u>	<u>Communes</u>
BYUMBA	12-13 août 1968	RUBONA BUYOGA CYUNGO
	14- 16 août 1968	GITUZA GATSIBO MUVUMBA
RUHENGERRI	17-19 août 1968	NDUSU GATONDE NYAMUTERA
	20-21 août 1968	KINIGI MUKINGO NKULI
GISENYI	22-23 août 1968	MUTURA RWERERE KANAMA
	24-26 août 1968	NYAMYUMBA KAYOVE
KIBUYE	27-28 août 1968	KAGANGARE MWEENDO
	29-30 août 1968	GISHYITA GISOVU RWAMATAMU
Dans le Secteur Sud:		
<u>Préfectures</u>	<u>Dates</u>	<u>Communes</u>
	5 - 6 août 1968	NYAKABUYE CYIMBOGO GISHOMA
	7 - 8 août 1968	KAGANO GATARE KIRAMBO
GIKONGORO	9 - 10 août 1968	KIVU MUBUGA NSHILI
GISENYI	12-13 août 1968	KARAMA RUKONDO KINYAMAKARA

.../...

BUTARE	14-16 août 1968	MBAZI MARABA RUHASHYA
	19-20 août 1968	KIGEMBE NYAKIZU GISHAMVU
GITARAMA	21-22 août 1968	MUSAMBIRA TABA KA YENZI
	23-24 août 1968	NTONGWE TAMBWE KIGOMA
KIGALI	26-27 août 1968	RUBUNGO KANOMBE GIKOMERO
	28-29 août 1968	TARE RUSHASHI MUSASA
=====		
Dans la seconde phase :		
l'élection a eu lieu :		
1) Dans le secteur :		
Nord :		

Préfectures	Dates	Communes
KIBUYE	2 - 3 octobre 1968	GITESI MABANZA RUTSIRO
	4 - 6 octobre 1968	KIVUMU
GISENYI	7 - 8 octobre 1968	KARAGO GICIYE GASEKE
	9-10 octobre 1968	SATINSYI RAMBA KIBILIRA
=====		

.../...

RUHENGARI	11-12 octobre 1968	RUHONGO CYABINGO
	14-15 octobre 1968	KIGOMBE NKUMBA KIDAHU
	16-17 octobre 1968	BUTARO CYERU NYAMUGALI
BYUMBA	18-19 octobre 1968	KIVUYE CYUMBA
	21-22 octobre 1968	KIYOMBE MUKARANGE
	23-24 octobre 1968	MURAMBI MUHURA
	28-29 octobre 1968	RUTARE KINYAMI GITI
=====		
Dans le Secteur Sud:		
Préfectures	Dates	Communes
CYANGUGU	2 - 3 octobre 1968	GAFUNZO GISUMA KAMEMBE
	4 - 5 octobre 1968	BUGARAMA KARENGERA
GIKONGORO	7 - 8 octobre 1968	MUDASOMWA NYAMAGABE RWAMIKO
	9-10 octobre 1968	MUKO MUSEBEYA
	11-12 octobre 1968	MUSANGE KARAMBO
BUTARE	14-15 octobre 1968	NTYAZO MUGUSA MUYIRA
	16-17 octobre 1968	RUSATIRA NYABISINDU
=====		

GITARAMA	18-19 octobre 1968	MURAMA MASANGO MUKINGI
	21-22 octobre 1968	NYAMABUYE RUTOBWE MUSHUBATI
KIGALI	24-25 octobre 1968	GIKORO GAHENGERRI
	28-29 octobre 1968	MBOGO MUGAMBAZI RUTONGO
	30-31 octobre 1968	KIYCVU SHYORONGI

En outre des émissions sur le développement communautaire d'une durée de quinze minutes par jour ont été diffusées sur les antennes de Radio-Rwanda. Elles consistent à expliquer aux masses rurales la nécessité de savoir lire et écrire, d'être plus instruit et à leur faire comprendre le rôle qu'elles sont appelées à jouer dans le développement national.

Les sujets traités concernent principalement:

- Alphabétisation
- Action des Animateurs dans les communes
- Utilité des coopératives
- Amélioration de l'habitat
- Agriculture et élevage améliorés
- Promotion de l'artisanat.

Les statistiques consignées dans le tableau ci-dessous montrent les résultats atteints dans le domaine de l'alphabétisation en 1968.

STATISTIQUES DES EFFECTIFS ET DES ALPHABÉTISÉS DANS DES CENTRES D'ÉDUCATION POPULAIRE AU COURS DE L'ANNÉE 1968.

1- SECTEUR NORD	Communes	Centres	N. Inscrits		Nombre Alphabétisés		
			Adul.	Enf.	Adul.	Enf.	
Préfectures	KIBUYE	GISHYITA	RWABIREMBO	40	25	17	20
				KARORA	28	48	12
		GITESI	KAYENZI	66	51	23	28
				JOSI	46	35	21
	MABANZA		MUSHUBATI	51	28	17	19
				NYARUGENGE	59	6	22

.../...

GISENYI	RUBAVU	GACUBA II	80	35	35	17
		RUKOKO	72	19	38	13
		RUGERERO	40	31	15	27
	KANAMA	MAHOKO	21	18	9	15
		KANOMBE	50	11	23	7
	NYAMYUMBA	MWUFE	62	25	24	20
BUSORO		28	12	10	11	
RUHENGARI	NKUMBA	NKUMBA	42	25	18	20
		KIBANDE	50	62	23	48
BYUMBA	CYUNGO	RUHUNDE-MIYOVE	529	199	330	111
		RUKOZO				
	RUBONA	MUTARA-KIMIRYI-	150	73	85	36
		KINIHIRA				
	BUYOGA	YARAMBA	79	-	35	-
		RUBONA	57	34	34	29
KIBUNGO	RUKARA	RUKARA	45	-	18	-
		KAYONZA	70	73	45	53
MIRAMA						
KIBARONDO	NKAMBA	NKAMBA	113	64	45	58
		MUHAZI	35	18	25	16
BIRENGA	KAZO	86				
	RUHINGA	64	40	35	35	

.../...

2- SECTEUR SUD

CYANGUGU	NYAKABUYE	RUNYANZOVU	224	-	162	-
		KABOZA	136	-	87	-
		NYAKABUYE	57	-	10	-
BUGARAMA	MUGANZA	35	85	15	40	
GIKONGORO	RWAMIKO	GISEKE	134	88	70	50
		MATA	151	42	30	22
BUTARE	GISHAMVU	MUKUGE	35	73	25	50
		KIBINGO	57	36	57	36
	KIGEMBE	MURAMA	69	23	42	20
	MUKURA	NYANZA	23	90	19	64
		CYARWA	-	44	-	21
MBAZI	MUTUNDA	42	-	13	-	
GITARAMA	BULINGA	REMERA	68	25	28	17
		GASAVE	114	-	32	-
KIGALI	GIKOMERO	NDUBA	22	22	5	7
		RUTUNGA	34	32	22	15
	RUBUNGO	KINYINYA	41	83	10	20

C/ Bureau des mouvements des jeunes et problèmes de délinquance juvénile.

Dans le Programme national de la jeunesse rurale, il est prévu que depuis le début de l'année 1968, la première tâche est de former les cadres de la jeunesse rurale à l'échelle de la colline, ensuite de la commune, puis de réunir les dirigeants à l'échelon communal pour leur donner une formation d'agents de base de développement au cours d'une session d'études devant durer trois semaines.

Faute de budget, ce programme n'a pas pu être réalisé, mais il a été remplacé par un essai d'organisation des jeunes autour des micro-réalisations agricoles.

1°- Activités

Deux équipes d'animation ont fait une tournée dans tout le pays au cours du mois de mai 1968 en vue de distribuer des instruments agricoles offerts par l'UNICEF, de donner un enseignement sur l'emploi de ces instruments ainsi que des notions du travail de groupe devant aider ces jeunes à être des associations précoopératives.

Soixante communes ont bénéficié de cette aide qui comprenait le matériel

suivant :

- 110 pelles (grandes)
- 110 petites pelles
- 110 binettes
- 110 sécateurs
- 110 fourches
- 110 rateaux
- 110 racloirs à main
- 22 brouettes
- 110 limes à métaux
- 1.500 sacs (ibihoho) en plastique

Ce matériel a été distribué dans trente centres où existaient déjà des groupes actifs, ceux-ci devront avoir un effet démonstratif sur des groupes qui se forment dans des communes environnantes.

Nous donnons ci-après et par préfecture les communes, centres et personnes bénéficiaires du matériel agricole.

Préfecture	Commune	Centre	Bénéficiaires
Kigali	Kanombe	Kicukiro	JOCF et XAVERI
	Rutongo	Jabana	Commune
	Gashora	Gashora	Commune
Gitarama	Bulinga	Bulinga	Commune
	Mukingi	Ajecomu	Commune
	Tambwe	Tambwe	Commune
Butare	Mbazi	Gihindamuyaga	Commune
	Nyakizu	Nyagisozi	Commune
	Muyira	Muyira	Commune
Gikongoro	Mubuga	Mubuga	Commune
	Karambo	Kaduha	JOCF
	Karama	Cyanika	JOC
Cyangugu	Kagano	Nyamasheke	JAC et JACF
	Gafunzo	Shangi	JAC et JACF
	Cyangugu	Murangi	Scouts
	Cyimbogo	Mibizi	JAC et JACF
Kibuye	Gishoma	Mushaka	JAC et JACF
	Gishyita	Mubuga	JAC et Commune
	Kagangare	Birambo	JAC et JACF
	Kivumu	Nyange	Jac et JACF

.../...

Gisenyi	Nyamyumba	Rambura	JAC et JACF
	Karago	Kivumu	JAC et JACF
Ruhengeri	Ruhondo	Rwaza	JOC et JOCF
	Ndusu	Janja	JOC et JOCF
	Mukingo	Busogo	JOC et JOCF
Byumba	Rubona	Byumba	JOC et JOCF
	Mukarange	Rushaki	JOC et JOCF
	Bwisige	Nyagahanga	JOC et JOCF
Kibungo	Rutonde	Rwamagana	JOC et JOCF
	Kigarama	Kansana	JOC et JOCF

En plus de ces 30 centres, 11 centres ont été créés sous l'impulsion du Ministère de la Famille et du Développement Communautaire, nous en donnons ci-après les noms et par préfecture :

KIGALI:	Rubungo	KIBUYE :	-
GITARAMA :	TABA-NYAKABANDA	GISENYI :	MUTURA → RUBAVU et KIBILIRA
	(2 associations)		
BUTARE :	Nyabisindu	RUHENGARI:	-
GIKONGORO:	-	KIBUNGO :	KABARONDO-KAYONZA-MUHAZI
CYANGUGU :	-		

Sur un total d'environ un million de jeunes ruraux les centres coopératifs occupent quelques quelques 3.000 jeunes gens et jeunes filles soit 0,3% de toute la jeunesse rurale. Les centres coopératifs se proposent d'atteindre les objectifs suivants :

- Création d'emplois pour les jeunes ruraux par un travail en commun devant aboutir à la création de coopératives de production. Ceci doit avoir pour conséquence de briser l'inertie traditionnelle régnant dans le milieu rural et ainsi aider les jeunes à participer plus efficacement au développement du pays.
- Créer un idéal parmi les jeunes, celui d'aller toujours de l'avant dans le cadre de l'accroissement de leur revenu monétaire par la mise en valeur des ressources locales.
- Combattre l'exode des jeunes ruraux vers la ville où ils sont réduits à l'état de chômage et livrés au parasitisme et au banditisme.
- Education extrascolaire pour commencer ou compléter l'éducation de base des jeunes dans les domaines professionnel et culturel.
- Faire du paysan rwandais de demain l'artisan du progrès en coopération avec ses voisins.
- Nous menons ce travail de promotion des centres coopératifs de jeunes en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage qui nous fournit des semences sélectionnées..

En outre les moniteurs agricoles et les agronomes de secteur se dévouent à dispenser un enseignement sur les méthodes culturales, de traitement et de stockage des récoltes afin qu'elles profitent au maximum aux groupes producteurs.

Nous recevons également l'aide des personnes privées à l'exemple des moines de Gihandamuyaga, de quelques curés de paroisses des missions protestantes et autres personnes influentes qui soutiennent moralement et souvent techniquement le travail des groupes de jeunes ruraux.

2.- Collaboration avec les mouvements de jeunes ruraux et leur orientation

Afin de renforcer davantage la collaboration avec les mouvements de jeunes et recueillir les éléments nécessaires pouvant permettre une meilleure coordination, le Ministère s'est fait représenté à des sessions de formation des jeunes ou des animateurs.

.../...

Un délégué du Ministère (bureau de la jeunesse) a consacré quelques journées à la formation du cadre rural si indispensable pour le développement national. Des sessions de formation des militantes jocistes ont été menées à Kabuye, Kabgayi et Kibungo. Une journée à chaque endroit a été consacrée aux débats aux questions de développement rural dirigé par un fonctionnaire de ce même bureau.

Egalement les animateurs et animatrices ruraux, alors en formation à Murambi ont eu à débattre le même problème, cette fois sous l'angle de la direction de ces activités et leur coordination pour un meilleur avancement du pays. Appelés à travailler dans le milieu rural, ces animateurs doivent savoir que l'élément jeune est le plus perméable au progrès et qu'ils peuvent utilement mettre à profit sa bonne volonté et son désir d'acquérir plus de connaissance pour pouvoir convaincre les adultes.

Un délégué du Ministère a également collaboré à la formation des responsables diocésains et paroissiaux des étudiants. Dans trois sessions tenues successivement à Kigali, Byimana, Save et Kibungo, il a donné aux étudiants des directives dans leur travail d'animateurs des jeunes ruraux.

Afin d'orienter les activités des mouvements des jeunes à caractère confessionnel: JOC, JOCF, JACF SCOUTS et GUIDES vers des objectifs fixés par le plan national de développement, le Ministère a fait un relevé des mouvements existant dans le pays et a dressé un inventaire des buts qu'ils poursuivent.

Il s'agit principalement d'un travail de regroupement des jeunes en vue de leur donner une formation appropriée et ainsi les associer aux micro-réalisations économiques, sociales et culturelles. Ces groupements doivent par l'exploitation des ressources agricole, élevage, artisanale, industrielle et autres... à leur portée, arriver à des épargnes et à investir pour accroître leur capital.

3.- EDUCATION DE LA JEUNESSE PAR RADIO.-

Depuis sa création, la division de la jeunesse rurale dispose d'une heure par semaine d'émission à la radio en faveur de la jeunesse rurale. Cette émission nous permet d'engager un dialogue avec la jeunesse lui parler des expériences des autres régions du pays, lui donner des conseils répondre à certaines questions qui ont un intérêt commun pour toute la jeunesse rwandaise et donner des renseignements sur les techniques d'action ainsi que les méthodes de travail.

Le contrôle de l'écoute dans certaines régions du pays nous a permis de juger de l'importance de l'émission. En général, les jeunes demandent que leur émission soit essentiellement pratique, qu'elle soit illustrée d'exemples de ce que l'on fait ailleurs. Et nous nous sommes efforcés à satisfaire à leur désir en établissant le calendrier suivant.

- Janvier 68: Souhails de bonne année: interview des différents responsables d'associations de jeunesse, ceci pour convaincre les jeunes de l'idée que tous ne souhaitent que voir la jeunesse au travail pour le développement du pays et de son propre bien-être.
- Février 68: Généralités sur le plan intérimaire d'urgence et une application l'alphabétisation.
- Mars 1968: L'exode rural et ses causes profondes; les remèdes que la jeunesse peut donner elle-même et ceux que les autres peuvent faire.
- Avril 1968: Les activités économiques, sociales et culturelles rentables pour le mieux-être de la jeunesse, comment les entreprendre.
- Mai 1968 : Le plan d'urgence et le problème de sous-emploi de la jeunesse la collaboration que la jeunesse peut escompter de différents organismes qui peuvent lui venir en aide.

.../...

- Juin 1968 : Les tournées d'animation de la jeunesse rurale: travail, missions des animateurs, à quoi sont-ils arrivés.
- Juillet 68: Les réalisations économiques sociales ou culturelles de la jeunesse dans les préfectures
- Août 1968 : L'action des associations de jeunesse à la campagne le rôle des étudiants en vacances.
- Septembre 68: Action des étudiants en vacances en faveur des jeunes rurales la collaboration que la jeunesse rurale peut escompter des mouvements de jeunesse et des organismes gouvernementaux.
- Octobre 68 : La jeunesse dans son milieu: comment transformer l'économie, la vie sociale, la vie culturelle ?
- Novembre 68 : La participation de la jeunesse aux activités existantes dans la commune, la lutte contre l'alcoolisme.
- Décembre 68: Le bilan de l'année : qu'avons-nous fait cette année 68 ? Quel est le programme 69 ? Bonne année.

4.- ENQUETE SUR LE PROBLEME DE LA DELINQUENCE JUVENILE.

Le problème de délinquance juvénile devient de plus en plus grave dans les centres urbains développés: Kigali, Butare, Gisenyi. Des observations faites à Kigali nous ont convaincu de la gravité du problème et nous ont poussé à chercher des remèdes avant que le problème ne dépasse les limites curables.

Nous avons constaté à ce propos :

- Les garçons qui viennent en ville logent chez des connaissances pendant la nuit et vagabondent pendant la journée.
- Un petit nombre parmi eux passent la nuit dans les canivaux, dans la fo-fêt, avec des zamu...
- Le dîner est pris dans les poubelles (sur l'avenue centrale et dans le quartier commercial).
- Plusieurs vols se commettent au marché dans les magasins.
- Des vols avec infraction commencent à prendre de l'ampleur.
- Plus de 30 jeunes passent en prison chaque semaine
- Quelques grands bandits sont connus dans les quartiers qu'ils habitent et attendent qui les payent pour commettre tel ou tel délit.
- Plusieurs d'entre eux travaillent pour avoir de quoi manger seulement sans aucun autre paiement.

Quant aux filles, plusieurs d'entre elles s'adonnent à la prostitution.

- Elles sont propagatrices des maladies vénériennes. Elles ne veulent point se faire soigner de peur d'être emprisonnées.
- Le plus grave est que de petites filles terminant l'école primaire, (11 à 13 ans) ont déjà le goût du vagabondage avant d'être majeures.
- Ceci a été constaté dans le quartier Kazarusenyi où 9 petites filles venues des régions différentes errent à demander de l'emploi. Une seule travaille pour 100 Fr le mois.
- Les grandes délinquantes, autant que les garçons, commettent des vols donnent des coups mortels et insultent les passants
- Parmi les cas que nous avons pu interroger garçons et filles, personne d'entre eux n'a une idée de son avenir. "Dieu seul sait, si Dieu veut je réussirai..." c'est leur réponse à la question de leur lendemain.
- Tout mal a des causes profondes à sa racine. Dans les interviews accordés à certains délinquants des deux sexes, nous avons pu relever comme causes principales de la délinquance juvénile au Rwanda celles qui suivent:
- La plupart de garçons sont venus à la recherche d'un emploi en ville Ne pouvant disposer d'argent capable de satisfaire leurs besoins à la campagne, le jeune sous le poids des pressions coutumières, préfère se libérer et venir en ville où il sera plus libre, où il gagnera, pense-t-il, beaucoup d'argent.

.../...

Une constatation ou plutôt une remarque est à faire : les parents jusqu'à présent n'autorisent pas les enfants non mariés à posséder des biens meubles ou immeubles et surtout pas de l'argent, toute la gestion des biens des membres de la famille revient aux père et mère. Serait-ce l'une des causes graves qui empêchent les jeunes à rester dans le milieu rural ?

- Les jeunes aiment bouger, aiment le changement, mais à la campagne, le mode de vie traditionnel n'a pas cette ambiance de compétition, de changement et de loisirs. Plusieurs autres raisons poussent les jeunes à quitter la campagne : décès de l'un ou de tous les parents, séparations de corps, mésentente, mauvais traitement entre parents.

- Il y en a qui viennent pour chercher une école, alors déçus, ils n'ont plus le courage de quitter la ville.

- Les jeunes filles viennent en général sous prétexte de visiter un membre de leur famille. Bon nombre d'entre elles viennent enceintes, d'autres après avoir eu un enfant illégitime. Elles pensent qu'elles ne pourront pas trouver un mari et préfèrent se réfugier dans les villes loin de leur familles; on y trouve aussi des jeunes femmes devenues veuves.

d) Bureau de l'Assistance Sociale.

Au cours de l'année 1968, le bureau de l'Assistance aux Nécessiteux s'est particulièrement occupé :

1°- des populations déplacées de la commune de Kivu en Préfecture de Gikongoro (55 familles)

2°- des populations sinistrées soit :

-à cause de la carence des pluies pour une période prolongée qui a occasionné une récolte médiocre à Gisenyi.

-à cause du déplacement par le marché commun de la population de la colline de Nyarushishi en commune de Nyakabuye ; attaques perpétrées par les incursions terroristes des Inyenzi aux populations de Bweyeye-Rasano qui y rendent la culture quasi impraticable ainsi qu'aux pluies torrentielles qui s'y sont abattues en provoquant l'érosion emportant des terres, bananerais, caféiers et des plantes

-à cause des incendies en commune de Gatsibo, Région du Mutara en Préfecture de Byumba, causées par un Régisseur du domaine de chasse au Mutara.

3°- des indigents qui nous ont adressé des demandes d'aide ou qui sont venus frapper à la porte de nos bureaux.

4°- d'intensifier sa collaboration avec la Direction du Catholic Relief Services à Kigali pour la gestion du programme alimentaire.

Crédit accordé au Service de l'Assistance aux Nécessiteux au cours de l'exercice 1968.

300.000 F lui furent alloués à l'article 18.052.06.04 pour le "Centre de rééducation de Gatagara".

400.000 F furent équitablement répartis entre les orphelinats de Kansi, Save, Nyundo et Rwaza agréés par l'Etat.

150.000 F lui furent alloués à l'article .052.06.06 "Secours divers" et furent répartis comme suit : 100.000 Fr pour l'achat de haricots pour secourir les populations de Gisenyi victimes de la disette. En outre nous avons prélevé un supplément de 100.000 Fr sur le compte FOSOR pour l'achat de 20 tonnes de haricots qui ont été distribuées à ces mêmes populations. 50.000 Fr furent accordés à titre de subside à l'Hospice des vieux et vieilles de Gisagara -(Butare).

.../...

La modicité du crédit accordé au Service de l'Assistance Sociale ne permet pas de faire face à tous les problèmes qui se posent. Aussi avons-nous souvent été obligés de faire appel aux Organismes Caritatifs opérant dans le Pays tels que Caritas-Rwanda et Catholic Relief Services qui sont intervenus dans de nombreuses situations notamment dans des cas des personnes déplacées et sinistrées.

a/ Aide aux populations déplacées

Le bureau de l'Assistance Sociale a distribué aux populations victimes des actes terroristes des Inyenzi en commune de Kivu Préfecture de Gikongoro :

- l'aide de Caritas -Rwanda : 51 couvertures
8 ballots de vêtements
- l'aide du Catholic Relief Services :
180 sacs de farine de froment
50 sacs de grueau de blé
50 sacs de farine de maïs
20 cartons d'huile

b/ Aide aux populations sinistrées

Le Bureau de l'Assistance Sociale a accordé pour une valeur de 200.000 Frs 20 tonnes de haricots aux victimes de la disette qui a touché environ 96.000 habitants des secteurs Bushiru-Kingogo et une partie du secteur Bugoyi.

Caritas-Rwanda a apporté à environ 1.000 personnes déplacées de la colline Nyarushishi en commune de Nyakabuye, Préfecture de Cyangugu, ainsi qu'à celles déplacées des collines Bweyeye -Rasano, en commune Karengera dans la même Préfecture, 3 tonnes de haricots, pour une valeur de 43.500 Frs.

Caritas-Rwanda a également accordé 160 tèles d'une valeur de 23.520 Frs aux 16 familles sinistrées de Gacuba, dans la commune de Rubona, Préfecture de Gisenyi, suite à une violente tempête de vent qui a détruit de nombreuses maisons dans cette région.

Elle a en outre apporté des secours aux 13 familles victimes des incendies en commune de Gatsibo, région du Mutara en Préfecture de Byumba, incendies causées par un régisseur du domaine de chasse à Gatsibo, lors de la délimitation de la région de chasse au Mutara.

A ce propos, elle leur a donné les fournitures suivantes :

Vêtements pour 43 personnes	pour une valeur de	6.000 Frs
13 houes (une par famille)	pour une valeur de	1.235 Frs
26 casseroles	pour une valeur de	2.340 Frs
43 couvertures	pour une valeur de	6.450 Frs
200 kilogrammes de haricots	pour une valeur de	2.200 Frs
	Total	<u>20.225 Frs</u>

Le Bureau de dépannage social de Caritas-Rwanda a également secouru un groupe de 4 personnes rapatriées de l'Uganda en leur accordant en plus du transport gratuit de Kigali à leur milieu d'origine, une somme de 700 Frs.

c/ Aide aux indigents

En plus des secours en nature distribués aux populations déplacées et sinistrées, le bureau de l'Assistance Sociale a accordé une aide financière de 22.500 Frs à 6 personnes adultes et 3 enfants orphelins qui sont venus frapper à la porte de nos bureaux.

Aide Alimentaire du Catholic Relief Services

AIDE ALIMENTAIRE DU CATHOLIC RELIEF SERVICES

Le tableau ci-dessous montre la situation de la gestion du programme alimentaire du Catholic Relief Services relative aux distributions effectuées par l'organisme précité au profit des Institutions bénéficiaires rwandaises avec la collaboration du bureau de l'Assistance sociale au cours de l'exercice 1968.

Catégorie	Nombre bénéf.:	lait	Bulgur:	Mais	Huile:	Farine.R.Whe-	C.S.M.
	: cartons	: sacs	: sacs	: sacs	: cart.	: sacs	: sacs
Ecoles	: 9.738	: 3.908	: 10.588	: 3.428	: 4.840	: 15.456	: 4.836: -
7e et 8e C:	1.820	: 300	: -	: -	: 2.960	: 868	: 536: -
Pré-scol.:	9.230	: 6.164	: -	: -	: 4.796	: 9.252	: -
Orphelinats	700	: 496	: 400	: 400	: 552	: 800	: 552: 468
Hôpitaux	: 3.000	: 1.908	: 540	: 540	: 2.160	: 3.108	: 2.160: 2880
Centres S.:	18.860	: 1.848	: -	: -	: 2.424	: 9.096	: 5.784: -
Total	: 43.348	: 14.624	: 11.528	: 4.368	: 15.068	: 29.328	: 23.120: 3348

Il en résulte que les institutions bénéficiaires des denrées du Catholic Relief Services ont reçu : 14.624 cartons de lait, 11.528 sacs de bulgur, 4.368 sacs de farine de maïs, 15.068 cartons d'huile, 29.328 sacs de farine de blé, 23.120 sacs de rollend wheat et 3.348 sacs de C.S.M. soit au total 2.290 tonnes et 939 Kgrs pour 43.348 bénéficiaires.

Nous signalons également que la Banque Nationale du Rwanda a mis à la disposition du Ministère de la Famille et du développement Communautaire des quantités de farine et d'huile qui ont été vendues dans les centres et foyers sociaux pour la promotion de la femme rwandaise. Le produit de cette vente s'élève à 88.973 francs. La situation actuelle des denrées encore en vente aux Centres Sociaux représente une somme de 437.052 Frs et se répartit comme suit par centre social

KIGALI	: GITARAMA	: GIKONGORO	: BUTARE	: CYANGUGU	: KIBUYE	: GISENYI
(Remera):						
27.141	: 63.586	: -	: 68.765	: 127.446	: 21.819	: 62.955
RUHENGARI:	BYUMBA	: KIBUNGO				
30.573	: 26.725	: 8.042				

Perspectives d'avenir

Le Service de l'Assistance Sociale se propose au cours de l'exercice fiscal 1969 de :

- Recueillir des statistiques de tous les nécessiteux qui n'ont aucun soutien ni aucun autre moyen de subsistances se trouvant dans les différentes Préfectures de la République Rwandaise afin d'envisager la possibi-

.../...

lité de leurs venir en aide : Vieux et vieilles, infirmes, paralytiques, manchots, estropiés, lépreux, aliénés, orphelins de père et mère, etc..

-Regrouper en collaboration avec Caritas-Rwanda tous les vrais nécessiteux de notre Gouvernement en leur construisant de maisons non pas de grandes constructions, mais de simples maisons ordinaires où l'on pourrait leur fournir nourriture et vêtements et notamment, leur apprendre à faire de petits métiers afin qu'ils puissent contribuer au relèvement de leur standing de vie.

- Alimenter le Fonds de la Solidarité Rwandaise par des produits de loteries nationales, de soirées dansantes et des collectes pour qu'avec la contribution de notre Gouvernement nous puissions aboutir à certaines réalisations de nos projets.

Enfin notre Ministère souhaiterait doter le Service de l'Assistance Sociale d'un camion de 6 à 8 tonnes en vue d'assurer le transport des secours d'urgence et autres destinés aux nécessiteux et aux institutions bénéficiaires de notre Gouvernement, ceci pour tenter d'alléger les fortes dépenses occasionnées par la location de camions des transporteurs

2. Promotion Sociale.

Dans notre rapport de l'exercice 1967 nous avons souligné l'effort déployé pour donner plus d'élan au mouvement coopératif rwandais et relevé des difficultés rencontrées dans ce domaine.

Le rapport fixait pour l'exercice suivant un certain nombre d'objectifs à atteindre :

1.- Sur le plan du personnel : Augmentation de l'effectif et décentralisation de celui-ci pour entretenir plus de contact avec les coopérateurs.

2.- Sur le plan économique : aider les coopératives à grouper leurs activités pour un rendement toujours plus accru.

3.- Sur le plan administratif éducatif et législatif.

- Mise en place d'un dispositif permettant une inspection et un contrôle efficace des coopératives.

- Octroi des bourses d'études au personnel coopératif en place

- Publication des arrêtés d'exécution de la loi sur les sociétés coopératives.

Nous donnons ci-après les résultats atteints dans chacun de ces cas et nous indiquerons l'évolution du mouvement coopératif rwandais.

1.- Personnel : Au cours de l'exercice 1968, le personnel du service de promotion du mouvement coopératif a augmenté de 2 unités :

-1 traducteur

-1 secrétaire-dactylographe

Quatre secteurs ont été créés avec à leur tête un chef de secteur chargé de la supervision des activités des animateurs et de l'orientation du mouvement coopératif dans son secteur.

Le personnel oeuvrant dans les secteurs représente 22 unités au lieu de 24 en 1967, cette diminution est due au licenciement de 2 animateurs par la direction de la théiculture de Gatandara en Préfecture de Cyangugu, faute de budget pour les payer.

II. Sur le Plan Economique

L'intensification de la campagne pour la promotion du mouvement coopératif a connu beaucoup de succès pendant l'année 1968.

Nous comptons actuellement 23 coopératives agrées contre 12 au 31 décembre 1967. Les nouvelles coopératives agrées sont les suivantes :

.../...

<u>Coopératives</u>	<u>Membres</u>
- Coopérative un Toit à Toi	12
- Coopérative de planteurs de thé "Coopthé Mulindi"	807
- Coopérative de construction de Mukingo	15
- Coopérative Sylvo-agricole de Gisovu	66
- Coopérative agricole de Kabarondo	20
- Coopérative d'extraction de la chaux en préfecture de Cyangugu	33
- Coopérative de briqueterie de Gatara	9
- Coopérative de briqueterie de Kagano	39
- Coopérative agricole de Gisenyi	122
- Coopérative de commerce "Abatiganda"	100
- Coopérative de fabrication de confiture "CONFIGI"	36
- Société coopérative de Ruhengeri "SOCORU"	8
Total	<u>1.267</u>

Ces coopératives totalisent 1.267 membres.

Nous avons en outre envisagé l'étude des possibilités d'orienter un certain nombre de coopératives vers des organismes coopératifs de grande importance afin de permettre un meilleur rendement et une plus grande efficacité.

L'expérience va commencer avec les coopératives Impara et Nkora pour lesquelles il existe un projet d'union.

Nous envisageons également la création d'un fonds de crédits pour la promotion des sociétés coopératives agricoles ou rurales.

4. Sur le plan administratif, éducatif et législatif.

Afin de garder des contacts fréquents avec la masse de coopérateurs nous avons mis en place dès janvier 1968 quatre secteurs:

- Gitarama-Butare-Gikongoro
- Cyangugu-Kibuye
- Gisenyi-Ruhengeri
- Byumba -Kibungo

à la tête desquels se trouvent des agents de développement coopératif.

Dans leur tâche d'éducation des masses, ils donnent à la population un enseignement sur le mouvement coopératif, son rôle, ses avantages, les moyens à mettre en oeuvre pour sa réussite. Parallèlement à cette action des causeries éducatives sont diffusées sur les antennes de la Radio Nationale à l'intention des dirigeants de coopératives et à la masse de coopérateurs pour leur expliquer les dispositions de la loi du 22 novembre 1966 portant statut des sociétés coopératives au Rwanda

En ce qui concerne la formation des cadres, nous avons actuellement 57 élèves, futurs gérants et comptables de coopératives au centre de Nyabisindu. A cet effectif il faut ajouter 4 stagiaires qui effectuent un stage sur les mouvements coopératifs en Israël.

5.- Sur le plan législatif : des mesures ont été prises pour faire respecter les stipulations légales, notamment en ce qui concerne l'agrégation des coopératives et l'établissement des rapports sur la situation semestrielle de chaque coopérative au point de vue financier.

.../....

3. LOGEMENT ET CHAR

- Logement en milieu urbains

La carence de logement généralisée continue à placer dans une situation difficile le service chargé de la gestion du logement. Depuis l'année dernière, les difficultés n'ont fait qu'augmenter du fait du recrutement de nouveaux fonctionnaires nationaux et d'assistants techniques étrangers à loger et dont le nombre assez élevé marque un écart avec le nombre de maisons disponibles.

Au cours de l'exercice 1968, 31 logements ont été construits dans le cadre de l'assistance spécifique belge dont :

25 à Kigali
2 à Ruhengeri
2 à Byimana
2 à Rwaza.

Ces logements ont été distribués aux fonctionnaires et aux assistants techniques belges dans les propositions de 1 à 3 conformément à la convention conclue entre le Gouvernement Rwandais et le Gouvernement Belge.

En outre 9 maisons ont été construites début 68 à Butare et ont été mises à la disposition des agents de l'Etat. Nous comptons pour cet exercice 40 nouveaux logements auxquels il faut ajouter deux immeubles que le Gouvernement a racheté aux privés :

-le 1er à Kigali pour le service de l'Immigration
-le second à Rugabano (Kibuye) pour le service des Ecoles (juin 68)
Le nombre de maisons de l'Etat était 692, ce chiffre est porté à 732 en 68. La carence de logement s'étant encore accentuée en 1968, le Gouvernement a dû recourir à la location des maisons et appartements privés, des chambres d'hôtels ou des appartements pour résorber le problème du logement des agents et assistants techniques oeuvrant dans le pays.

En 1968, le Gouvernement a conclu, 62 contrats avec des tiers pour un montant de 11.298.684 Frs. Il a payé 7.582.740 Frs pour le logement à l'hôtel ou chez des tiers pour 113 personnes ainsi que les indemnités de restaurant. La dépense pour toute l'année s'élève à 18.811.424 francs.

-09 CREDIT POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT RURALE (CHAR)

Le fonds dont le "CHAR" a été doté ne sont disponibles que vers la fin de l'exercice ^{auquel} ils se rapportent. Ils sont distribués au cours de l'année suivante.

Le rapport de l'an dernier exposait la situation du "CHAR" en 1966, dans le présent rapport nous donnons la situation en 67. Depuis sa création en 1964 jusqu'à mars 68, le Bureau du "CHAR" avait enregistré 1.569 demandes de prêts correspondant à 73.460.060 francs.

Dans cette période, le "CHAR" n'a pu mettre à la disposition des demandeurs qu'un crédit de 3.500.000 Frs qui a été réparti à 134 bénéficiaires dans toutes les préfectures. En 1968, 40 personnes ont bénéficié des prêts d'un montant de 2.020.000 francs de cet organisme dont 200.000 francs pour dotation de l'exercice 1968 et 20.000 francs provenant des remboursements effectués par les bénéficiaires des prêts de cet organisme. Ce montant a été réparti comme suit par préfecture.

.../...

N° ordre : Préfecture : Montant : Nombre de bénéficiaires :

01	: BUTARE	: 180.000	: 5
02	: BYUMBA	: 180.000	: 3
03	: CYANGUGU	: 380.000	: 9
04	: GIKONGORO	: 95.000	: 3
05	: GISENYI	: 280.000	: 4
06	: GITARAMA	: 60.000	: 2
07	: KIBUNGO	: 70.000	: 2
08	: KIBUYE	: 130.000	: 2
09	: KIGALI	: 380.000	: 5
10	: RUHENGARI	: 265.000	: 5
Total		2.020.000	40

Nous signalons en outre que depuis le dernier rapport le nombre de personnes qui ont sollicité des prêts s'est accru de 123 unités demandant 7.942.000 francs.

Au total le bureau du "CHAR" a enregistré 1.692 demandes pour un montant de 81.408.060 francs.

B. SERVICE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE.

1°- Du Personnel :

L'effectif du Service du Travail et de la Sécurité Sociale au cours de l'année 1968 se présente comme suit :

a) Personnel en place: 16 unités

- 1 Directeur Général;
- 1 Directeur de Division, responsable du Service de l'emploi, transféré à la Présidence de la République à partir de juin 1968.
- 6 Inspecteurs du Travail répartis comme suit :
 - 1 pour Kigali (ville)
 - 1 pour Kigali (hors ville), Gitarama et Kibungo
 - 1 pour Butare et Gikongoro
 - 1 pour Gisenyi et Kibuye
 - 1 pour Ruhengeri et Byumba
- 5 agents dont- 2 pour la Sécurité Sociale
 - 2 pour l'Emploi.
 - 1 Homologue de l'Expert du BIT, chargé de la formation et du perfectionnement des employés de bureau.
- 3 agents secrétaires dactylographes dont :
 - 1 a été mis en disponibilité à sa demande dès le mois d'octobre 1968.

b) Recrutement : 2 unités

Au cours de l'année 1968, 2 fonctionnaires ont été recrutés pour permettre de présenter des candidats en cours d'emploi au Centre de Perfectionnement des cadres moyens des Administrations du Travail de Yaoundé.

c) Stage et Séminaires :

Au cours de l'année 1968, quelques-uns des fonctionnaires attaché au Service du Travail ont pu effectuer des stages de perfectionnement à l'étranger grâce à des bourses du BIT et des pays amis.

.../...

.../...

An cours de l'année 1968, quelques arrêtés ministériels portant mesures d'exécution du code du travail et quelques projets d'arrêtés intéressant le travail et la sécurité sociale, ont été élaborés.

2.- Réglementation:

Ce projet modifie profondément la loi du chapitre relatif à la branche-pension des travailleurs. Le texte français a déjà été mis au point et la traduction Kinyarwanda est fort avancée et sous peu il pourra être soumis au Conseil du Gouvernement.

c) Projet de loi portant modification de la loi du 15 novembre 1962 sur la sécurité sociale.

Ce projet attend d'être soumis au Conseil du Gouvernement.

Conformément aux dispositions de l'article 186 du Code du Travail, un projet de loi relative aux travailleurs agricoles a été élaboré et fusionné avec les dispositions du projet du Code Foncier contenues dans sa section III et relatives au régime des travailleurs agricoles.

b) Projet de loi portant régime des travailleurs agricoles:

Le projet tel que modifié par la Commission Parlementaire a été soumis à l'Assemblée Nationale qui l'examina les 12 et 13 décembre. Après l'adoption des articles 1 à 7 du projet et d'un certain nombre d'articles par un vote unanime, ce projet fut ajourné sine die.

Le projet de loi tel que modifié a été soumis à l'Assemblée Nationale des 6 et 7 octobre 68 qui l'a soumis pour examen à la Commission Parlementaire ad hoc.

La mise au point du nouveau projet conforme aux vœux exprimés par l'Assemblée Nationale en sa séance du 6 avril 1967.

a) Projet de loi portant création et détermination du fonctionnement des Tribunaux du Travail au Rwanda.

1.- Législation: Dans le domaine du travail, et de la sécurité sociale trois projets de loi ont été mis au point par le Service du Travail.

II : ACTIVITES SPECIFIQUES:

Le Service du Travail et de la Sécurité Sociale avait à la fin de l'année 1968, compte tenu des départs et arrivées des agents, un effectif total de 17 unités. Avec le développement des activités du service, cet effectif ira croissant.

a) Effectif total:

- 3 ont été envoyés au Centre de perfectionnement des cadres moyens des Administrations du Travail de Yaoundé (Cameroun).
- Ils ont suivi avec succès des cours d'une façon intensive pendant 6 mois.
- 1 a été envoyé en Israël pour y suivre un stage dans le domaine coopératif.
- Le programme suivi comportait également plusieurs questions intéressantes travail et la sécurité sociale.
- 2 Inspecteurs du Travail ont suivi un séminaire de 1 mois sur l'inspection du Travail en U.R.S.S., organisé et financé par le BIT.
- 2 Inspecteurs du Travail ont suivi un séminaire de recyclage, organisé à Yaoundé et financé par le BIT.
- 2 Inspecteurs du Travail ont suivi un séminaire de recyclage, organisé à Yaoundé et financé par le BIT. Ce séminaire a duré presque un mois.
- 1 stagiaire du Service du Travail qui se trouvait à PARIS est rentré après la 1ère année, suite à une maladie qui l'empêchait momentanément de poursuivre ses études.

Il s'agit de :
a) Arrêté présidentiel n° 95/12 du 28 octobre 1968 portant ratification de la Convention n° 123 de la Conférence Internationale du Travail concernant l'âge d'admission aux travaux souterrains dans les mines.
b) Arrêté ministériel n° 23/06/03 du 23 octobre 1968 portant mesures d'exécution du Code du Travail en ce qui concerne les formes et les modalités d'état-
blissement et de visa du contrat de travail à durée déterminée ou nécessi-
tant le déplacement du travailleur hors de sa résidence habituelle et la
durée du préavis.
c) Arrêté ministériel n° 27/06/015 du 14 novembre 1968 portant désignation
des membres de la Commission Consultative du Travail.
d) Projet d'arrêté ministériel déterminant les classifications profession-
nelles des travailleurs dans la République Rwandaise; l'étude se poursuit.
e) Avant-projet d'arrêté ministériel portant mesures d'exécution du Titre
VII du Code du Travail, spécialement dans son 4^{ème} chapitre concernant les
moyens de contrôle. Cet arrêté devra préciser les modalités de déclaration
périodique sur la situation de la main-d'oeuvre, déterminer le registre de
l'employeur, et enfin déterminer la carte de travail et de pension du tra-
vailleur.
f) Projet d'arrêté présidentiel fixant la composition et le fonctionnement
du Conseil d'Administration de la Caisse Sociale, il sera soumis prochainement
au Conseil du Gouvernement.
g) Projet d'arrêté présidentiel portant désignation des membres du Conseil
d'Administration de la Caisse Sociale. Ce projet d'arrêté met en place un
Conseil tripartite, composé de 5 représentants de l'Etat, de 3 représentants
des Employeurs et de 3 représentants des travailleurs et autant de suppléants
pour les employeurs et les travailleurs.
h) Projet d'arrêté ministériel portant nomination d'un Commissaire du
Gouvernement chargé de vérifier les opérations financières de la Caisse
sociale. Ceci permettra d'avoir une situation très précise sur les dépenses
et les recettes de la Caisse Sociale, c'est-à-dire de savoir si toutes
les opérations sont faites suivant les textes en vigueur et les décisions
approuvées et prises par le Conseil d'Administration.

3) Relation avec l'Extérieur :
Pour donner effet aux obligations qui découlent de la Constitution de
l'Organisation Internationale du Travail, dont notre pays est membre depuis le
18 septembre 1962 plusieurs activités ont été réalisées par les Services
du Travail :

1) Rédaction des rapports sur les Conventions Internationales ratifiées :
Comme chaque année, des rapports à transmettre au Bureau International du
Travail, ont été élaborés par le Service; ils portent sur les mesures
prises par le Gouvernement rwandais pour faire porter effet aux disposi-
tions des Conventions et après indiquées pour la période se terminant le
30 juin 1968.

- Convention n° 11, sur le droit d'association (agriculture), 1921
- Convention n° 14, sur le repos hebdomadaire (industrie), 1921
- Convention n° 26, sur les méthodes de fixation des salaires minima, 1928
- Convention n° 50, sur le recrutement des travailleurs indigènes, 1936
- Convention n° 62, sur les Prescriptions de sécurité (bâtiment), 1937
- Convention n° 64, sur le Contrat de travail (travailleurs indigènes), 1939

2° - Conférence Internationale du Travail

1) Participation à la 52^{ème} session de la Conférence de l'OIT:

Le Service du Travail et de la Sécurité Sociale a dû pré-

parer les documents destinés à la délégation nationale qui devait participer

à la 52^{ème} session de la Conférence de l'OIT.

Le Ministre a ensuite indiqué à la Conférence les efforts que notre pays a déployés pour la défense des droits de l'Homme et la reconnaissance au peuple rwandais et à sa masse ouvrière et paysanne, des droits fondamentaux de l'Homme, droits qui sont proclamés et reconnus par notre Constitution, le Code du Travail et les textes réglementaires.

Le Ministre de la Famille et du Développement Communautaire prenant la parole en séance plénière a, en ce qui concerne pour les travailleurs, les droits à l'égalité, à la liberté, à la dignité, à la sécurité etc. déclaré notamment "Tous ces droits, pour qu'ils soient bien sauvegardés en faveur des travailleurs, ces grands objectifs de l'OIT, pour être vraiment atteints, ont besoin de l'effort de chacun des pays et de la collaboration de chacun des gouvernements qui forment la grande famille de l'OIT. Et il a continué en précisant que : "Chacun à sa place, par des instruments juridiques et des diverses réglementations, doit assurer à cette entreprise, sa participation et son effort afin que la sauvegarde des droits du travailleur à travers le monde soit une réalité, de peur que cette réalité, qui doit être marquée dans la vie des pays membres de l'OIT et être ressentie par tous les travailleurs sans discrimination, ne soit réduite à l'état d'un vain objectif, énoncé seulement dans les déclarations".

La délégation rwandaise a contribué efficacement à la discussion du rapport du Directeur Général du BIT. Ce document relatif aux droits de l'Homme, relatant les grands objectifs de l'OIT en ce qui concerne : la liberté du travail, la liberté d'association, la liberté d'information, l'abolition des discriminations, l'égalité des chances, les droits au travail, à la sécurité sociale, à la dignité, à un revenu minimum et à des conditions de travail et de vie satisfaisantes, ainsi que les moyens d'action à la disposition du BIT pour faire régner la paix et la justice sociale dans le monde.

La délégation rwandaise qui a participé à la 52^{me} session de la Conférence de l'OIT, conduite par son Excellence Monsieur le Ministre de la Famille et du Développement Communautaire, était composée de deux délégués gouvernementaux, d'un délégué des employeurs et d'un délégué des travailleurs.

b) Participation et contribution aux travaux de la Conférence :

- a) Préparation des documents
 - Un mémorandum a été préparé sur le rapport du Directeur Général du BIT, avec comme thème "Les droits de l'Homme" et qui était soumis à la 52^{me} session de la Conférence de l'OIT.
 - Des réponses appropriées et conformes à la situation socio-économique nationale, ont été données aux différentes questions qui étaient inscrites à l'ordre du jour de la conférence de l'OIT.
 - Il s'agit des points suivants :
 - Amélioration des conditions de vie et de travail des fermiers, des métayers et des catégories analogues des travailleurs agricoles (2^{me} discussion ; une recommandation a été adoptée par la conférence).
 - Révision des Conventions n° 24 et 25 concernant l'assurance-maladie, (1^{re} discussion).
 - Inspection du Travail dans l'Agriculture (1^{re} discussion).
 - Quelques mémoranda sur les missions d'experts (en coopération, en administration du travail, en évaluation des ressources humaines et statistiques du travail, etc), sur les bourses de stage et séminaires, ont été également préparés pour être remis au Directeur Général du Bureau International du Travail.
- b) Participation et contribution aux travaux de la Conférence :

Revenant sur sa position prise à la 51^{me} session de la Conférence de l'OIT qui est celle de voir l'OIT changer certaines de ses pratiques et conditions périmées et inadaptées à cause de l'accession de nombreux de ses Etats-membres à l'Indépendance, le Ministre a rappelé à l'attention de la Conférence que l'OIT dans plusieurs domaines de sa compétence, doit tenir compte des réalités, structures sociales, situations et même de différentes coutumes, afin que ses objectifs énoncés dans les conventions et recommandations, son assistance technique, soient réellement efficaces.

Les autres membres de la délégation ont assisté aux travaux de quelques commissions qui étudiaient les questions techniques et ont défendu le point de vue du Gouvernement rwandais exprimé dans les rapports annuels ou sur les questions à l'ordre du jour. Ils ont pu assister aux commissions: des Finances, de l'application des conventions et recommandations de l'inspection du travail en agriculture, de l'amélioration des conditions de vie et de travail des métayers, fermiers et travailleurs agricoles analogues et de la révision de la convention n° 24 et 25 sur l'assurance-maladie.

3°- Soumission des conventions et recommandations internationales aux autorités compétentes :

Suivant les dispositions de la Constitution de l'OIT, tous les Etats membres ont l'obligation de soumettre aux autorités nationales compétentes pour légiférer, les Conventions et recommandations adoptées par la Conférence Internationale du Travail en vue de les ratifier, ou de les transformer en lois ou de prendre des mesures d'un autre ordre.

Un rapport pour les instruments adoptés par la Conférence de l'OIT depuis 1963 à 1967, a été donc préparé et soumis conformément aux dispositions de l'article 56 de notre Constitution, à Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise.

Si la soumission constitue une obligation de caractère général établie par la Constitution de l'OIT, elle n'entraîne pas automatiquement la nécessité de ratifier les conventions présentées ni d'accepter les recommandations. D'une part, le Gouvernement jouit d'une entière liberté quant à la nature des propositions présentées au moment de soumettre les conventions et recommandations aux autorités compétentes et d'autre part, ces autorités compétentes décident souverainement de l'opportunité d'adopter ou non le point de vue avancé par le Gouvernement.

Compte tenu de ce qui précède et compte tenu de la conjoncture économique, sociale, et juridique et de diverses situations réelles de notre pays, et du but de l'instrument, diverses propositions ont été faites. Les unes étaient favorables pour la ratification ou l'acceptation des instruments, les autres plus ou moins favorables et les autres catégoriquement défavorables.

Pour toutes les conventions adoptées depuis la 47^{me} session, 1963 à la 51^{me} session, 1967 : Conventions n° 119 à 128, seule la Convention n° 123 sur l'âge minimum d'admission aux travaux souterrains dans les mines, a été proposée pour ratification.

Pour toutes les recommandations adoptées de 1963 à 1967, n° 118 à 131, seules les recommandations n° 24 concernant l'âge minimum d'admission aux travaux souterrains dans les mines et n° 127 sur le rôle des coopératives dans le développement économique et social des pays en voie de développement, ont été proposées pour acceptation formelle.

4° Préparation de la 53me session de la Conférence de l'OIT 1969.

Le Service du Travail et de la Sécurité Sociale a au cours de l'année 1968 commencé la préparation des documents destinés aux délégués rwandais à la 53me session de la Conférence de l'OIT.

Les points de vue du Gouvernement rwandais ont été exprimés sur les rapports présentés par le BIT et qui constituent une partie des questions techniques qui seront à l'ordre du jour.

Ces avis motivés, ont porté sur les questions suivantes:

- 6me question à l'ordre du jour de la 53me session de l'OIT concernant les congés payés;
- 7me question également à l'ordre du jour, concernant les méthodes de fixation des salaires minima;
- 8me question à l'ordre du jour, concernant les programmes spéciaux d'emploi et de formation de la jeunesse en vue du développement.

Les avis du Gouvernement ont été formulés compte tenu de la situation particulière de notre pays, de ses possibilités et de ses réalisations.

III. Activités Générales.

1°- Activités spéciales:

Dans le cadre de ses attributions, le service du travail et de la sécurité sociale a été amené à traiter plusieurs dossiers dont quelques-uns méritent d'être mentionnés :

Il s'agit en grande partie, des dossiers qui intéressent les travailleurs, dans leurs droits au travail et à la sécurité sociale :

- Projet d'accord de réciprocité avec le Congo et les pays membres de la Communauté Est-Africaine.
- Africanisation des cadres de direction et de gestion des entreprises privées au Sud du Sahara: Il s'agit de confier de réelles responsabilités aux africains et de les élever dans la hiérarchie supérieure de l'entreprise.
- Commémoration du 50me anniversaire de l'OIT: Il a été décidé de commun accord avec les représentants des employeurs et des travailleurs que des médailles seront frappées et remises aux travailleurs les plus stables: par exemple à partir de 20 ans d'ancienneté dans une même entreprise.

Le Gouvernement s'est en outre engagé à émettre un timbre-poste à l'occasion du Cinquantenaire OIT.

-Conventions (1951) et protocole (1957) sur les réfugiés (ONU) et Projet de Convention (OUA) sur les réfugiés en Afrique. Des avis motivés ont été émis sur les trois documents qui allaient faire l'objet de ratification par notre pays.

-Protection civile: ce dossier concerne les moyens à mettre sur pied pour protéger la population contre les grands fléaux de la nature: cataclysmes, éboulement, famine, maladies professionnelles, incendies etc. Un avis favorable a été émis pour la création d'un Organisme de protection civile dans les pays membres de l'OCAM; il n'a pas été de même pour ce qui concerne notre adhésion à l'Organisation Internationale de Protection Civile.

Cours au Centre rwandais de formation des cadres à MURAMBI.

- Une conférence avec thème principal " Sécurité Sociale et Développement économique a été donnée aux animateurs et animatrices sociaux au cours du mois d'avril 1969.

-Des cours de droit du travail ont été dispensés aux stagiaires comptables intercommunaux et communaux à partir du mois de septembre. Ces cours d'une durée de 20 heures ont porté sur l'historique du Droit du Travail au Rwanda jusqu'à l'indépendance, le Code du Travail dans ses titres concernant le contrat de travail individuel, le salaire, les conditions de travail et la sécurité sociale au Rwanda.

IV . INSPECTION DU TRAVAIL dans les Préfectures.

Pour mieux guider le travail des Inspecteurs du Travail, des notes de service leur ont été remises en ce qui concerne leur mission de contrôle, de conciliation, etc.. et la transmission trimestrielle de leurs rapports d'activité ainsi que l'envoi immédiat du rapport de ce qui précède voici ci-après détaillées les activités de chaque Inspection du Travail.

1° -Inspection du Travail de Kigali (Centre Urbain)

L'Inspecteur du Travail chargé de l'Inspection du Travail du Centre urbain de Kigali a été envoyé en stage de perfectionnement à Yaoundé dès le mois de janvier 1968 son absence a duré 7 mois et pendant ce temps il a été suppléé par l'Inspecteur du Travail chargé de l'Inspection Kigali hors ville, Gitarama et Kibungo.

a) Contrôle

Au cours du mois de février l'Inspection du Travail pour faire le point sur le respect de l'application des arrêtés ministériels n° 19/01 du premier mars 1966 relatif au port de cartes de travail et n° 6/06/020 du 5 mai 1967 sur les conditions d'engagement des travailleurs étrangers. La visite a été faite dans 25 établissements du centre urbain. En mars il a effectué une visite dans 20 établissements pour recueillir des renseignements sur les salaires moyens journaliers par catégorie de travailleurs au 31 décembre 1967.

L'Inspecteur a également procédé à un contrôle spécial dans 20 établissements du centre urbain au cours du mois de juin. Les entreprises visitées totalisent 952 travailleurs. En novembre, l'inspecteur du travail titulaire a passé dans 80 établissements du centre urbain pour faire rentrer le questionnaire sur la marche de l'emploi 1967.

b) Réglement des différents individuels du travail

L'Inspection du travail a été saisie de 425 cas de conflits individuels de travail. La mission de conciliation de l'Inspecteur du travail a réussi à régler à l'amiable 402 conflits individuels, 17 autres cas ont été transmis pour compétence aux autorités judiciaires et 6 sont restés sans suite.

2°-Inspection du travail des préfectures Kigali (hors ville) Gitarama et Kibungo :

Au cours de l'année 1968, aucune visite de contrôle, n'a été effectuée dans ce secteur. Seule une visite de renseignements dans 6 établissements de la Préfecture de Gitarama et relative au relevé du salaire journalier moyen par catégorie de travailleurs, a été effectuée.

3°- Inspection du travail des Préfectures BUTARE ET GIKONGORO:

a) Contrôle

L'inspecteur a effectué des visites régulières suivantes au cours de l'année 1968:

1er Trimestre 68 : 10 visites de contrôle d'établissements de toute nature: ces établissements occupent un effectif de 857 travailleurs :

2ème Trimestre 68: 12 visites de contrôle d'établissements: effectif :225 travailleurs.

3ème Trimestre 68 : 3 visites de contrôle d'établissements: effectif :26 travailleurs. L'Inspecteur du travail en préfectures de Butare et Gikongoro a effectué un contrôle régulier dans 25 établissements installés par-ci par-là dans son secteur. Ces établissements emploient 1108 travailleurs.

Au cours du mois de mars, l'Inspecteur du Travail a effectué une visite spéciale dans 13 établissements pour se renseigner sur le salaire moyen journalier par catégorie de travailleurs et arrêté au 31 décembre 1967.

Pendant les mois de septembre et d'octobre, des visites ont eu lieu dans plusieurs établissements se trouvant dans les préfectures de Butare et Cikongoro pour faire rentrer le questionnaire relatif au marché de l'emploi 1967. Durant toute l'année l'inspecteur s'est également occupé de la remise des cartes de travail et de la centralisation des offres et des demandes d'emploi à Butare.

b) Règlement des différends du travail :

L'Inspection du travail a été saisie de 108 différends individuels du travail dont 94 ont été réglés à l'amiable devant l'inspecteur du travail, 5 ont été transmis pour compétence aux autorités judiciaires et 9 sont restés sans suite valable.

4°- Inspection du Travail de Cyangugu

a) Contrôle

Au cours de l'année 1968, l'Inspecteur du travail en préfecture de Cyangugu a effectué dans les établissements de son ressort, les visites régulières suivantes :

1er Trimestre 68 : 8 établissements ont été contrôlés: effectif : 624 travailleurs. Il est à ajouter que certaines de ces visites avaient pour objet le contrôle sur les causes d'accident du travail survenus dans divers chantiers

2ème Trimestre 68: 22 établissements ont été contrôlés: effectifs : 2.046 travailleurs. Au total 30 établissements de la préfecture de Cyangugu ont été visités, ils comptent 2.670 travailleurs.

En mars l'inspecteur du travail a effectué une visite dans 12 établissements pour se renseigner sur le salaire moyen journalier par catégorie de travailleurs. Il a en outre procédé à la remise des cartes de travail à Cyangugu et s'est occupé de la centralisation des offres et des demandes d'emploi dans cette préfecture.

b) Règlements des différends individuels du travail :

Durant l'année 1968, l'inspecteur du travail en préfecture de Cyangugu a été saisi de 120 différends individuels du travail dont 112 ont été réglés à l'amiable devant lui et dont 8 ont été soumis pour compétence aux autorités judiciaires.

5°- Inspection du Travail des Préfectures GISENYI ET KIBUYE.

a) Contrôle

L'inspecteur du travail a effectué 4 visites de contrôle dans ce secteur: toutes ses activités ont eu lieu dans la préfecture de Gisenyi.

En mars 1968 l'inspecteur du travail a visité 17 établissements pour y relever le salaire moyen journalier par catégorie de travailleurs

Il s'est occupé aussi de la remise des cartes de travail et de la centralisation des offres et des demandes d'emploi.

b) Règlement des différends individuels du travail

L'inspecteur du travail a été saisi de 88 différends individuels du travail dont la quasi-totalité des cas a été arrangée à l'amiable devant lui.

6° Inspection du Travail des Préfectures RUHENGERI ET BYUMBA.

a) Contrôle

Plusieurs visites d'inspection ont eu lieu notamment dans 8 établissements et 10 visites dans le centre commercial de Ruhengeri, toutes ces visites se sont déroulées uniquement dans la préfecture de Ruhengeri.

L'effectif des établissements visités s'élève à 2.234 travailleurs.

Une visite spéciale dans 15 établissements installés dans la préfecture de Ruhengeri a permis à l'inspecteur du lieu de se renseigner sur le salaire moyen journalier par catégorie de travailleurs. Comme dans les autres préfectures l'inspecteur du travail s'est occupé aussi de la remise des cartes de travail. (voir tableau ci-après).

7° Amendes

Au cours des tournées de contrôle, les inspecteurs du travail ont relevé des infractions à la législation et réglementation du travail. Certaines de ces infractions ont donné lieu à des amendes infligées surtout aux employeurs qui enfreignent ces dispositions et qui après des mises en demeure n'ont pas voulu remédier à leur situation dans les délais impartis; Un total de 96.700 francs d'amende a été versé au trésor public au cours de l'année 1968, ce montant se répartit comme suit : Kigali : 3.000 Frs, Cyangugu:20.600 Frs, Gisenyi 38.100 Frs et Butare :35.000Fr. Des mesures continuent à être prises en vue de faire respecter les dispositions légales intéressant le travail et la sécurité sociale.

V.- Activités du Bureau de l'Emploi

Le Bureau de l'emploi a poursuivi normalement ses activités notamment la centralisation des offres et demandes d'emploi, la formation en cours d'emploi.

1° Remise des cartes de travail

Dès le mois de janvier 1968, les dispositions de l'arrêté ministériel n° 19 du 1er mars 1966, sur le port des cartes de travail, sont étendues à tous les travailleurs sans distinction. De ce fait le nombre de cartes distribuées sera sensiblement plus élevé que les années précédentes. Nous donnons ci-après les situations par préfecture au 31 décembre 1968.

Préfectures:	Travailleurs Nationaux :	Boys :	Travailleurs Etrangers :	Fonctionnaires de l'Etat :				
:	:	:	:	jusqu'au grade de F.F.				
:	:	:	:	+Enseignants				
	:recensés:	:licenciés:	:réeng:	:recensés:				
	:licenciés:	:réeng:	:recensés:	:				
KIGALI	:1.487	: 770	:368	: 277	: 56	: 32	: 20	: 112
GITARANI	: 214	: -	: -	: -	: -	: -	: -	: 70
BITARE	: 73	: -	: -	: 10	: -	: -	: 2	: 45
GIKONGORO	: 54	: -	: -	: -	: -	: -	: -	: 8
CYANGUGU	: 1.300	: 35	: 15	: -	: -	: -	: -	: 200
KIBUTE	: 8	: -	: -	: -	: -	: -	: -	: 4
GISENYI	: 785	: 50	: 30	: 200	: 15	: 10	: 12	: 30
RUHENGERI	: 1.009	: 40	: 10	: 50	: 12	: 4	: -	: 41
BYUNBA	: 5	: -	: -	: -	: -	: -	: -	: -
KIBUNGO	: 559	: -	: -	: 47	: -	: -	: -	: 211
Total	:5.494	: 895	: 423	: 584	: 83	: 46	: 34	: 729

Il ressort de ce tableau qu'un total de 7.310 travailleurs ont reçu une carte de travail au cours de l'année 1968. Compte tenu de ce que depuis janvier 1968 les avis d'engagement tenaient lieu de carte de travail les travailleurs recensés présentaient 2 avis d'engagement et les réengagés 1 seul avis d'engagement : soit un total de 6.831 travailleurs recensés et de 479 réengagés.

Un avis d'engagement revenant à 10 francs, une recette de 140.620 francs a été donc réalisée cette année, avec la vente des avis d'engagement, contre 55.420 francs en 1967.

2. Ventilation des offres et demandes d'emploi:

La centralisation des Offres et des demandes d'emploi se fait au fur et à mesure qu'elles sont portées à la connaissance du bureau. Pour mieux comprendre le tableau suivant voici la signification des signes qui y seront repris.

D°- Branche d'activité concernant l'agriculture, sylviculture chasses et pêche.

B1- Branche d'activité concernant les industries extractives

B2+3- Branche d'activité concernant les industries manufacturières

B4- Branche d'activité concernant les Bâtiments et Travaux publics

B5- Branche d'activité concernant l'électricité, gaz, eau et services sanitaires

B6- Branche d'activité concernant le commerce, banques et affaires immobilières

B7- Branche d'activité concernant les transports, entrepôts et communications

B8- Branche d'activité concernant les services

B9- Activités mal désignées

O - Offres d'emploi

D - Demandes d'emploi.

Nous donnons ci-après la situation des offres et demandes d'emploi dans les préfectures qui nous ont communiqué régulièrement les renseignements, dès le mois de juillet au 30 novembre 1968.

	: B°	: B1	: B2+3	: B4	: B5	: B6	: B7	: B8	: B9	: Total pour
	:	:	:	:	:	:	:	:	:	: toutes les
	:	:	:	:	:	:	:	:	:	: branches
Préfectures:	O:D	O:D	O : D	O:D	O:D	O: D	O: D	O: D	O: D	O : D
KIGALI	: 2 : 1	: - : 2	: 6 : 35	: 6 : 77	: 2 : 12	: 17 : 83	: 5 : 67	: 18 : 113	: 4 : 44	: 60 : 434
GITARAMA	: - : -	: - : 1	: - : -	: - : -	: - : -	: - : 3	: - : -	: 1 : 8	: - : -	: 1 : 12
BUTARE	: - : 4	: - : -	: 2 : 6	: - : 10	: 7 : -	: 1 : -	: 3 : -	: 6 : 12	: 30 : -	: 4 : 14
GIKONGORO	: - : -	: - : -	: - : -	: - : 18	: - : -	: 1 : -	: - : -	: 4 : -	: 3 : -	: - : 26
CYANGUGU	: 220 : 220	: 8 : 10	: 20 : 36	: 56 : 51	: 16 : 16	: 5 : 8	: 13 : 10	: 13 : 25	: - : 18	: 351 : 394
KIBUYE	: - : -	: - : -	: - : -	: - : -	: - : -	: - : -	: - : -	: - : -	: - : -	: - : -
GISENYI	: - : -	: - : -	: - : -	: - : 1	: - : -	: - : -	: 1 : 25	: - : 11	: 1 : 9	: 2 : 48
RUHENGERI	: - : -	: - : -	: - : -	: - : -	: - : -	: - : -	: - : -	: - : -	: - : -	: - : -
BYUMBA	: - : -	: - : -	: - : -	: - : -	: - : -	: - : -	: - : -	: - : -	: - : -	: - : -
KIBUNGO	: - : -	: 502 : 350	: - : -	: - : -	: - : -	: - : -	: - : -	: - : -	: - : -	: 502 : 350

.../...

A la lecture de ce tableau, nous constatons que depuis le mois de juillet à novembre 68 les demandes d'emploi sont restées supérieures aux offres, autrement dit beaucoup de gens inscrits comme demandeurs d'emploi n'ont pas pu trouver du travail pendant cette période

Il en est parmi eux qui s'étant fait inscrire au bureau de placement vont en quête d'emploi, d'une entreprise à une autre et quand ils ont trouvé du travail n'avisent pas le bureau chargé de l'emploi. C'est ainsi que plusieurs entreprises parviennent à avoir du personnel sans devoir recourir au bureau de placement, ce qui modifie souvent les statistiques de la main d'oeuvre dont dispose ce bureau.

La formation professionnelle des adultes s'est poursuivie au cours de l'année 1968 avec l'aide du BIT. Le centre de formation des employés de bureau à Gikondo a intensifié son programme et une attention particulière a été portée à l'éducation ouvrière qui doit permettre à nos travailleurs de concourir et de contribuer efficacement à la réalisation des objectifs du Plan National de Développement.

a) Formation des employés de Bureau :

En février 1967 un stage de formation des employés de Bureau d'une durée d'un an a été organisé sous la conduite d'un expert du BIT, 32 stagiaires ont obtenu leurs certificats.

Depuis ce même mois 74 stagiaires ont été inscrits pour un second qui est actuellement en cours.

En mai 1968, 27 stagiaires provenant du secteur aussi bien public que privé ont été inscrits à un cours de comptabilité organisé par la BNR.

b) Education Ouvrière :

Quatre travailleurs ont bénéficié des bourses du BIT et des Organisations syndicales internationales et suivi des séminaires organisés par les syndicats chrétiens en France et en Suisse.

Un séminaire de recyclage des travailleurs qui avaient suivi le séminaire d'éducation ouvrière de Kicukiro organisé par le BIT sous les auspices du Ministère de la Famille et du Développement Communautaire au cours du mois d'août 1967, a été organisé par le BIT et s'est déroulé au Centre Rwandais de formation des cadres à Murambi au mois d'octobre 1968. Une vingtaine de stagiaires, en principe les mêmes que ceux qui avaient suivi le séminaire de Kicukiro y participaient. Deux inspecteurs du Travail ont contribué à la réussite du séminaire en donnant des conférences sur les organisations professionnelles et le rôle de l'Inspection du Travail.

VI. STATISTIQUES DU TRAVAIL

Depuis le mois de juin 1968, il a été procédé au recensement des travailleurs salariés et à l'estimation des masses globales des salaires distribués en 1967. A cet effet un questionnaire a été lancé auprès des entreprises pour recueillir des informations sur le nombre exact. Les employeurs contactés n'ont pas tous répondu ce qui n'empêche pas de faire quelques observations de caractère général sur le marché du travail national.

1°- La population active salariée passe de 59.500 à 66.814 salariés, soit une augmentation de 7.314 contre 8.100 travailleurs en 1966. Ce faible accroissement s'explique en grande partie par le fait que plus de 500 entreprises disposant d'un effectif variant de 1 à 19 travailleurs, ne nous ont pas retourné le questionnaire rempli.

2°- Dans la préfecture de Kigali et de Kibungo la main d'oeuvre s'est augmentée respectivement de plus de 6.000 et de 2.000 salariés. Dans les autres préfectures il est constaté soit un statu quo, soit une légère diminution de l'effectif par rapport à l'année 1966.

.../...

A Kigali, cela se justifie par l'implantation toujours croissante de nouvelles entreprises et à Kibungo par l'accès de nombreux nationaux à l'exploitation des chantiers miniers pour leur propre compte et sous leur propre responsabilité.

3°-Certains secteurs d'activité ont connu une augmentation considérable : les constructions ont passé de 4.743 à 11.569 l'agriculture a atteint le chiffre de 12.521 salariés contre 8.598 en 1966 et presque autant en 1967. Les industries manufacturières emploient 6.000 salariés contre 2.000 en 1966 et les mines continuent à progresser légèrement. Les services ont vu leur effectif diminuer par le fait que bon nombre de communes n'ont pas répondu à notre questionnaire.

4°-Les masses salariales versées en 1967, ont atteint le chiffre record de 850.262.652 francs, soit à peu près le double de 1966: 452.906.118.

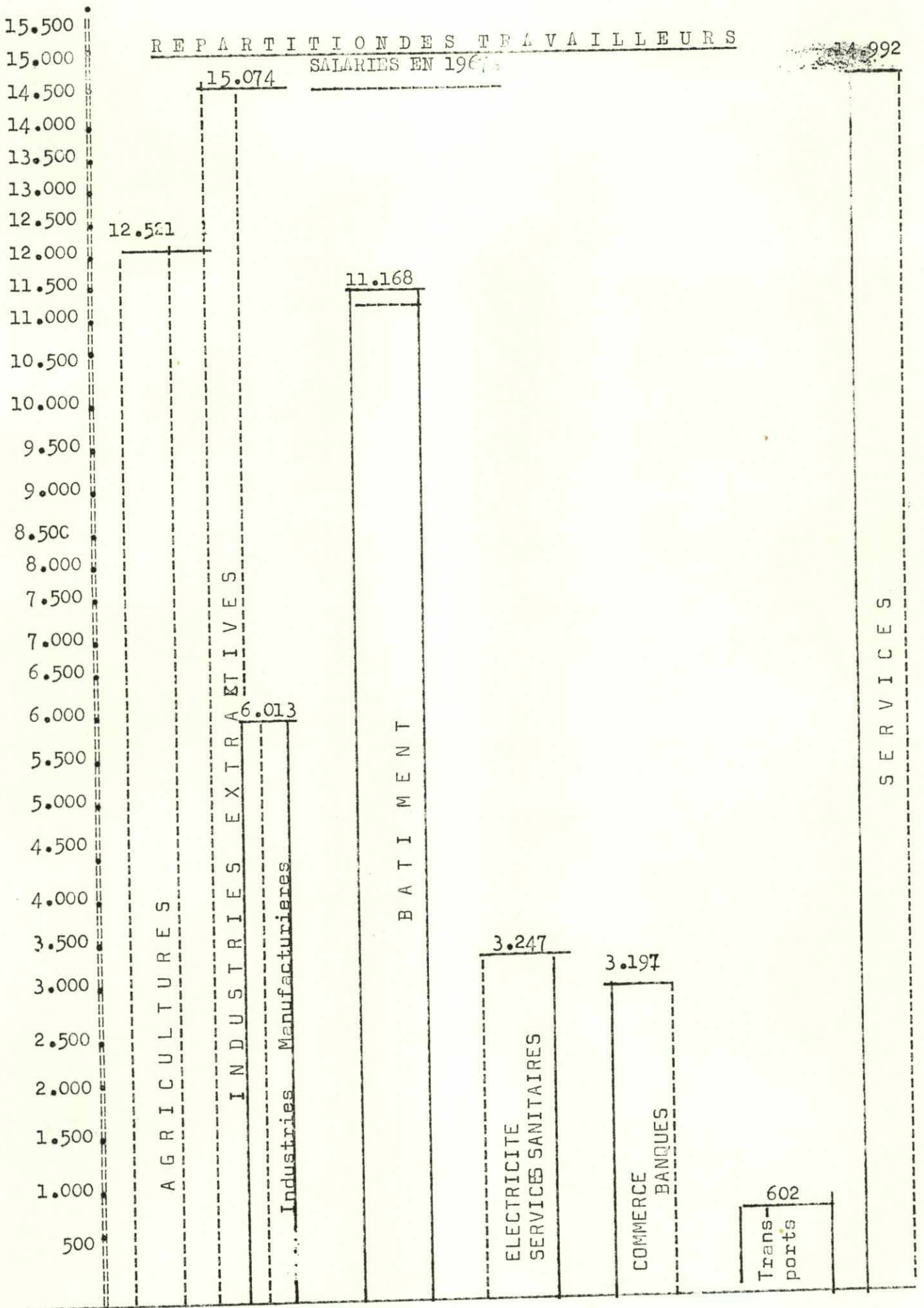
Toutes les préfectures ont vu les salaires versés dans leurs ressorts sensiblement augmentés sauf la préfecture de Gikongoro qui a passé de 10.846.928 à 9.599.586 francs.

5°- Les tableaux renseignant sur les niveaux des salaires moyens annuels et journaliers constituent encore cette année une grosse surprise, malgré que le nombre de travailleurs permanents a passé de 41.335 à 51.538 salariés.

Ceci s'explique par le fait que :

- a) la plupart de nos travailleurs sont des manoeuvres et sont payés à un taux très bas.
- b) l'instabilité de nos travailleurs a continué à croître.

Il est envisagé de prendre des mesures administratives concernant la classification professionnelle des travailleurs, les primes d'ancienneté qui permettront à nos travailleurs de se stabiliser et aux salaires moyens annuels et journaliers actuels de s'élever.



T A B L E A U N ° 1

Répartition par branche d'activité professionnelle et par préfecture des travailleurs et des salaires versés en 1966

Préfectures	Nombre des Travailleurs par branche d'activité (1)										Total de Travail- leurs (4) versé en (5)	Montant Global des Salaires (5)
	AGRICULTURE	SYLVICULTURE	INDUSTRIE EXTRACTIVES	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRES	CONSTRUCTIONS	EAU, ELECTRICITE	SANITAIRES (2)	COMMERCE ET BANQUE	TRANSPORTS	SERVICE (3)		
KIGALI	2663	4497	1223	10566	1809	1199	271	3295	25.523	543082254		
GITARAMA	-	1026	212	81	220	849	22	2598	5008	53.157610		
BUTARE	644	-	373	126	270	318	100	2573	4404	48692262		
CYANGUGU	2998	-	673	183	133	199	108	939	5233	35549106		
GIKONGORO	234	690	-	-	33	18	18	775	1768	9599586		
KIBUYE	83	801	99	110	94	204	-	802	2193	14870478		
GISENYI	856	2451	2867	102	252	174	20	818	7540	58446266		
RUHENGERI	1301	1491	524	-	242	53	34	760	4405	38744785		
BYUMBA	3742	504	42	-	48	53	28	843	5260	27754029		
KIBUNGO	-	3614	-	-	146	130	1	1589	5480	20366282		
Total Général	12521	15074	6013	11168	3247	3197	602	14992	66.814	850262658		

- =====
- (1) Travailleurs permanents, journaliers, saisonniers ou occasionnels à l'exclusion des fonctionnaires, enseignants, militaires et des domestiques au service des privés.
- (2) Régideso, A.I.D.R. Ntaruka, Hôpitaux, dispensaires et services d'hygiène privés.
- (3) Services du secteur public (Préfectures, communes, tribunaux etc..) et services du secteur privé (Hôtels-Restaurants, Paroisses, Missions etc..)
- (4) Travailleurs salariés en 1966 : 59.500 KIGALI = 18.854; Gitarama = 4.590 Butare = 4.701; Cyangugu = 7.539, Gikongoro = 1.779, Kibuye = 1.692, Gisenyi = 8.105; Ruhengeri = 6.618, Byumba = 2.569; Kibungo = 3.053
- (5) Salaires versés en 1966 : 452.906.118 Frs.

Répartition par branche d'activité professionnelle des travailleurs selon le caractère permanent (P) ou non (N.P.) de leur emploi en 1967.

Branche d'activité professionnelle	Nombre de travailleurs		M.O.		M.O.		M.O.		M.O.		M.O.	
	Total	(P) et non permanents (N.P.)	M.O.	(P) et non permanents (N.P.)	M.O.	(P) et non permanents (N.P.)	M.O.	(P) et non permanents (N.P.)	M.O.	(P) et non permanents (N.P.)	M.O.	(P) et non permanents (N.P.)
Agriculture	598	2834:288:4870:1592:955:1210:160:-										
Industries extractives	122	183	1406:-	1027:2989:-	98	5	-					
Industries manufacturières	89	368	1056:2	1048:3104:140	35	156	15					
Constructions	124	62	1104:32	9463:383	-	-	-					
Eau, Electricité, services publics, sanitaires	65	484	755:-	1558:303	-	5	72	5				
Commerce	81	555	982:5	1034:449	8	11	69	3				
Transports	17	125	178:22	189:43	-	-	28	-				
Services	159	2860	4810:186	2249:4345	57	120	175	31				
Total	671	5.235	13125:535	30682:13204:11601	479	665	54	665	54			
General												

PREFECTURES / AGRICULTURE / INDUSTRIE / MANUFACTURE / SERVICES: TOTAL :

KIGALI : 46.465.300 : 75.611.114 : 29.048.568 : 109.292.956 : 25.384.107 : 44.412.228 : 10.639.217 : 202.228.764 : 543082254

GITARAMA : : : 3.042.253 : 4.442.185 : 178.709 : 2.078.151 : 22.446.887 : 106.520 : 20.892.905 : 53157610

BUTARE : 7.807.453 : - : 2.874.001 : 920.000 : 6.393.969 : 5.313.389 : 956.802 : 24.426.648 : 48692262

CYANGU : 15.978.515 : - : 4.042.530 : 2.248.325 : 957.159 : 2.727.245 : 1.723.719 : 7.871.613 : 35549106

GIKONGORO : 750.000 : 1.694.000 : - : - : 282.036 : 126.172 : 64.162 : 6.683.216 : 9599586

KIBUYE : 273.299 : 3.390.153 : 1.238.000 : 387.208 : 1.227.745 : 894.136 : - : 7.539.937 : 14870478

GISENYI : 3.306.454 : 19.617.028 : 21.754.614 : 540.897 : 2.379.646 : 3.157.876 : 180.273 : 7.509.478 : 58446266

RUHENGERI : 6.531.497 : 14.125.436 : 5.922.430 : - : 4.822.572 : 626.510 : 222.271 : 6.494.069 : 38744785

BYUMBA : 16.628.386 : 1.441.316 : 168.702 : - : 797.664 : 381.023 : 125.044 : 8.211.894 : 27754029

KIBUNGO : - : 11.740.167 : - : - : 1.681.064 : 483.935 : 3.360 : 6.457.516 : 20366282

Total Général: 97.740.904 : 130661.467 : 69.491.030 : 113.488.095 : 46.004.113 : 80.539.401 : 14.021.608 : 298.316 : 850262658

TABLEAU n° 3

Montant des Salaires globaux versés en 1967 par branche d'activité Professionnelle et par Préfecture.

T A B L E A U N ° 4

Etablissements	Services											: Total		
	Agriculture	Sylviculture	Industries	Industries Extractives	Industries Manufacturières	Constructions	Fau, Electricité	Services sanitaires	Commerce	Banques	Transports		Entrepôts	Services
Plus de 1.000 travailleurs	5	4	1	1	1	1	-	-	1	-	-	-	1	12
de 500 à 999 travailleurs	2	6	-	1	1	1	1	1	1	-	-	-	2	13
de 100 à 99 travailleurs	10	13	10	6	3	6	3	6	6	-	-	-	27	75
de 50 à 99 travailleurs	17	14	17	9	9	6	9	6	6	3	3	67	142	
de 20 à 49 travailleurs	9	13	23	3	11	20	5	98	182					
de 5 à 19 travailleurs	11	12	22	11	30	82	17	137	322					
moins de 5 travailleurs	3	2	17	16	49	205	39	59	380					
Total Général	57	64	80	47	103	320	64	391	1.126					

Il est constaté une légère augmentation des entreprises employant un personnel nombreux. Par contre, les entreprises de 1 à 19 travailleurs diminuent; les entreprises employant de 5 à 19 travailleurs sont 322 contre 482 en 1966 et celles de 5 travailleurs, 380 contre 809 en 1966.

TABLEAU N° 5 A.

Nombre et répartition des travailleurs dans l'Agriculture et la Sylviculture (1)

Préfecture	Travailleurs par qualification										Nombre total de travaux	Montant global des salaires versés en 1967
	M.O.	Employé	Ouvriers	Manoeuvres	Juvenile	Fémine						
Etranger	P	N.P	P	N.P	M.O	N.P	M.O	N.P	M.O	N.P		
Genre												
KIGALI	4	379	787	144	1349	-	-	-	-	-	2.663	46.465.300
GITARAMA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BUTARE	-	46	414	144	26	14	-	-	-	-	644	7.807.453
CYANGUGU	3	46	254	-	1263	584	-	848	-	-	2.998	15.978.515
GIKONGORO	-	13	2	-	102	117	-	-	-	-	234	750.000
KIBUYE	-	17	11	-	-	55	-	-	-	-	83	273.299
GISENYI	-	20	170	-	60	314	145	147	-	-	856	3.306.454
RUHENGARI	3	44	88	-	548	248	60	150	160	-	1.301	6.531.497
BYUMBA	4	33	108	-	1522	260	750	65	-	-	3.742	16.628.386
KIBUNGO	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total général	14	592	2834	288	4870	1592	1955	1210	160	-	12.521	97.740.904

(1) Un léger accroissement est constaté dans ce secteur par rapport aux années passées: en 1966, l'effectif total atteignait 8.598 et les salaires versés étaient de 81.993.855.

T A B L E A U N° 5 B

Nombre et répartition des travailleurs
dans les industries extractives (1)

Préfectures :	Travailleurs par qualification						M.O. : Etr:oyeurs	Ouvriers P :	Manoeuvres P :	NP :	M.O. : Juvenile:		P :	NP :	P :	NP :	M.O. : Feminine:	Total Trav.	Nombre Total	Montant Global des salaires versés en 67
	M.O. : Empl+ Etr:oyeurs	Ouvriers P :	Manoeuvres P :	NP :	M.O. : Juvenile:	Feminine:														
KIGALI	73	94	389	-	3374	563	-	-	-	4	-	-	-	-	-	-	-	4.497	75.611.114	
GITARAMA	1	12	78	-	447	488	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1.026	3.042.253	
BUTARE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CYANGUGU	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
GIKONGORO	-	3	13	-	674	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	690	1.694.000	
KIBUYE	-	6	5	-	219	571	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	801	3.390.153	
GISENYI	11	22	419	-	1173	826	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2.451	19.617.028	
RUHENGERRI	4	13	405	-	1028	40	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1.491	14.125.436	
BYUMBA	1	5	13	-	401	84	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	504	1.441.316	
KIBUNGO	32	28	84	-	2955	417	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3.614	11.740.167	
Total	122	183	1406	-	10271	2989	-	-	-	98	5	-	-	-	-	-	-	15.074	130.661.467	
Général																				

(1) L'effectif de ce secteur était de 14.251 en 1966 et les salaires versés s'élevaient à 95.659.409 francs.

T A B L E A U N° 5 c

Nombre et répartition des travailleurs
dans les industries manufacturières (1)

Préfectures:	Travailleurs par qualification										Nombre total	Montant glo- bal des
	M.O Etr. : loyés	Emp- loyés	Ouvriers		Manoeuvres		Juvenile		Féminine			
			P : NP	P : NP	P : NP	P : NP	P : NP	P : NP	P : NP	P : NP	des trav. : salaires : versés	
KIGALI	56	99	527	-	248	285	-	-	8	-	1.223	29.048.568
GITARAMA	2	9	137	-	55	9	-	-	-	-	212	4.442.185
BUTARE	5	28	101	-	66	158	-	15	-	-	373	2.874.001
GIKONGORO	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CYANGUGU	1	7	87	-	219	219	140	-	-	-	673	4.042.530
GIKONGORO	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
KIBUYE	-	-	9	-	80	10	-	-	-	-	-99	1.238.000
GISENYI	20	144	69	-	129	2338	-	20	147	-	2.867	21.754.614
RUHANGERI	5	79	86	2	251	85	-	-	1	15	524	5.922.430
BYUMBA	-	2	40	-	-	-	-	-	-	-	42	168.702
KIBUNGO	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total général	89	368	1056	2	1048	3104	140	35	156	15	6.013	69.491.030

(1) Le nombre de travailleurs dans ce secteur

qui restait stationnaire, a connu aujourd'hui un bon en avant: 2.462 travailleurs
en 1966 et salaires versés : 23.455.303 Frs

Nombre et répartition des travailleurs
dans les constructions (1)

Préfectures	M.O.	Employés	Travailleurs par qualification						Nombre de trav.	Montant Global des sal. versé en 67
			Ouvriers	Manceuvres	Juveniles	Féminine	P	NP		
	Etran-		P	NP	P	NP	P	NP		
KIGALI	120	48	1024	-	9374	-	-	-	10.566	109292956
GITARAMA	-	3	15	-	9	54	-	-	81	178709
BUTARE	-	4	-	32	9	90	-	-	126	920.000
CYANGUGU	4	2	28	-	29	120	-	-	183	2248325
GIKONGORO	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
KIBUYE	-	5	24	-	38	43	-	-	110	307208
GISENYI	-	-	13	-	13	76	-	-	102	540897
RUHENGERRI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BYUMBA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
KIBUNGO	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Général	124	62	1104	32	9463	-	-	-	11.168	113488095

(1) La reprise dans ce secteur est très nette tandis qu'il accusait une régression en 1966: (4.743 salariés) en 1967 son effectif a augmenté jusqu'à approcher celui de l'année 1964: 11.569 salariés.

T A B L E A U N° 5 E

Nombre et répartition des travailleurs dans les services des : Eaux, Electricité et services sanitaires (1)

Préfectures:	Travailleurs par qualification										Nombre de:			
	M.O. :					Manœuvres:					trav.	Global		
	Empl.	Yés	P	NP	P	NP	P	NP	P	NP	Juvenile:	Féminine:	Sal.	Versés
KIGALI	22	165	329	-	1216	62	-	-	15	-	1.809	25384107		
GITARAMA	8	64	72	-	51	10	-	-	14	1	220	2078.151		
BUTARE	8	42	105	-	85	27	-	3	-	-	270	6393969		
CYANGUGU	3	21	21	-	58	24	-	-	6	-	133	957159		
GIKONGORO	4	13	13	-	3	-	-	-	-	-	33	282.036		
KIBUYE	5	37	25	-	-	22	-	-	-4	1	94	1227.745		
GISENYI	8	70	47	-	5	107	-	-	14	1	252	2379646		
RUHENGERRI	2	18	88	-	115	16	-	-	3	-	242	4822572		
BYUMBA	-	30	16	-	1	-	-	-	1	-	48	797664		
KIBUNGO	5	24	39	-	24	35	-	2	15	2	146	1681064		
Total Général	65	484	755	-	1558	303	-	5	72	5	3.247	46004113		

Ce secteur comptait 3.535 salariés en 1966. Le total des salaires versés s'élevait à 34.199.414.

T A B L E A U N° 5 E'

Nombre et répartition des travailleurs dans les services
des Eaux et Electricité (1)

Préfectures:	Travailleurs par qualification							Nombre: Montant global de trav des salaires : versés en 67	
	M.O. : Etranger:	Employés: re	Ouvriers: P	Manoeuvres: P	Juveniles: NP	Féminine: P	NP		
KIGALI	4	18	81	316	-	-	-	419	7.990.621
GITARAMA	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BUTARE	6	12	32	25	4	-	-	79	2.871.005
GIKONGORO	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CYANGUGU	-	2	3	4	10	-	-	19	254.856
KIBUYE	-	-	-	-	-	-	-	-	-
GISENYI	7	4	22	-	102	-	-	135	1.357.145
RUHENGELI	2	9	47	-	57	-	-	115	3.197.700
BYUMBA	-	-	-	-	-	-	-	-	-
KIBUNGO	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	19	45	185	402	116	-	-	767	15.671.327

(1) Les travailleurs de ce secteur ont diminué presque de moitié, 1720 salariés en 1966, mais la masse salariale est restée sensiblement la même : 15.499.566 en 1966.

T A B L E A U N° 5 E"

Nombre et répartition des travailleurs
des services sanitaires.

Préfectures:	Travailleurs par qualification										Nombre de Trav :	Montant global des salaires en 1967	
	M.O. Etran: Sère :	Emplo- yés :	Ouvriers:Manœuvres:					M.O					M.O
			P :	NP :	P :	NP :	P :	Juvenile:	Féminine:	NP :			
KIGALI	18	147	248	900	62	-	-	15	-	1.390	17.393.486		
GITARAMA	8	64	72	51	10	-	-	14	1	220	2.078.151		
BUTARE	2	30	73	60	23	-	3	-	-	191	3.522.964		
CYANGUGU	3	19	18	54	14	-	-	6	-	114	702.303		
GIKONGORO	4	13	13	3	-	-	-	-	-	33	282.036		
KIBUYE	5	37	25	-	22	-	-	4	1	94	1.227.745		
GISENYI	1	66	25	5	5	-	-	14	1	117	1.022.501		
RUHENGERRI	-	9	41	53	16	-	-	3	-	127	1.624.872		
BYUMBA	-	30	16	1	-	-	-	1	-	48	797.664		
KIBUNGO	5	24	39	24	35	-	2	15	2	146	1.681.064		
Total général	46	439	570	1.156	187	-	5	72	5	2.480	30.332.786		

T A B L E A U N° 5 F.

Nombre et répartition des travailleurs
dans le Commerce et Banques (1)

Préfectures	M.OM	Travailleurs par qualification						M.O	Nombre de Trav.	Montant global des salaires versés en 67	
		Emp	loyés	Ouvriers	Manoeuvres	Juveniles	Féminine				
		P	NP	P	NP	P	NP	P	NP		
KIGALI	52	253	271	2	444	129	6	-	42	1.199	44.412.228
GITARAMA	17	104	310	-	319	84	-	-	15	849	22.416.887
BUTARE	3	82	164	2	53	8	-	-	6	318	5.313.389
CYANGUGU	1	28	73	-	60	35	-	-	2	199	2.727.245
GIKONGORO	-	1	10	-	5	2	-	-	-	18	126.172
KIBUYE	-	18	43	-	14	126	1	-	2	204	894.136
GISENYI	8	33	49	-	69	10	-	4	1	174	3.157.876
RUHENGERRI	-	5	6	-	35	4	-	2	1	53	626.510
BYUMBA	-	14	29	1	2	4	1	-	1	53	381.023
KIBUNGO	-	17	27	-	33	47	-	5	1	130	483.935
Total Général	81	555	982	5	1034	449	8	11	69	3.197	80.539.401

1(1) L'effectif de ce secteur a un peu baissé tandis que la masse salariale a augmentée : 4.406 salariés en 1966 et leurs salaires : 52.335.582 Frs.

T A B L E A U N° 5 G.

Répartition des travailleurs dans
les Transports et Entrepôts (1)

Préfectures :	Travailleurs par qualification												: Nombre : Montant global de : des salaires trav : versés en 67	
	M.O. :						M.O. :							
	Etran- : yés :		Emplo- :		Ouvriers :		Manceuvres :		Juvenile :		Féminine :			
	P :	NP :	P :	NP :	P :	NP :	P :	NP :	P :	NP :	P :	NP :		
KIGALI	17	96	13	20	102	-	-	-	-	23	-	-	271	10.639.217
GITARAMA	-	2	7	-	6	7	-	-	-	-	-	-	22	106.520
BUTARE	-	2	73	-	6	15	-	-	-	4	-	-	100	956.802
CYANGUGU	-	14	54	-	40	-	-	-	-	-	-	-	108	1.723.719
GIKONGORO	-	3	7	-	6	2	-	-	-	-	-	-	18	64.162
KIBUYE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
GISENYI	-	2	7	-	11	-	-	-	-	-	-	-	20	180.273
RUHENGERI	-	-	8	2	15	8	-	-	-	1	-	-	34	222.271
BYUMBA	-	6	8	-	3	11	-	-	-	-	-	-	28	125.044
KIBUNGO	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	3.600
Total Général	17	125	178	22	189	43	-	-	-	28	-	-	602	14.021.608

Ce secteur connaît une régression et il présente un très faible
niveau d'emploi : 700 salariés en 1966. (1)

T A B L E A U N° 5 H.

Nombre et répartition des travailleurs
dans les Services (1)

Préfectures :	Travailleurs par qualification										M.O	M.O	Nombre de trav.	Montant Global des salaires versés en 67
	M.O. Etranger	Emplo- yés	Ouvriers	Manceuvres	Juveniles	Féminine	M.O	Juveniles	Féminine	M.O				
	P	NP	P	NP	P	NP	P	NP	P	NP				
KIGALI	106	297	1170	3	590	1084	11	11	21	2	2	3.295	202.228.764	
GITARAMA	27	735	701	-	340	740	5	-	46	4	4	2.598	20.892.905	
BUTARE	9	690	692	148	391	519	2	47	61	14	14	2.573	24.426.648	
CYANGUGU	1	199	277	-	276	124	3	45	14	-	-	939	7.871.613	
GIKONGORO	-	149	241	-	43	326	-	3	13	-	-	775	6.683.216	
KIBUYE	-	124	321	16	21	313	-	4	3	-	-	802	7.539.937	
GISENYI	2	275	368	-	92	74	-	2	4	1	1	818	7.509.478	
RUHENCERI	13	163	257	-	99	200	17	4	5	2	2	760	6.494.069	
BYUMBA	-	134	362	-	55	275	10	4	3	-	-	1.843	8.211.894	
KIBUNGO	1	94	421	19	342	690	9	-	5	8	8	1.589	6.457.516	
Total Général	159	2860	810	186	2249	4345	57	120	175	31	31	14.992	298.316.040	

(1) Ce secteur présente un effectif moins élevé qu'en 1966. Ceci tient à ce que les services publics n'ont pas tous répondu au questionnaire 20.805 salariés en 1966.

T A B L E A U N° 5 H"

Travailleurs des Services Publics
Préfectures et Communes (1)

Préfectures:	Travailleurs par qualification										M.O. de trav.	Montant global des salaires versés en 1966
	M.O. Etrangers	M.O. Ouvriers			M.O. Juvénile			M.O. Féminine				
Genre :	P	NP	P	NP	P	NP	P	NP	P	NP		
KIGALI	-	155	117	-	41	55	-	-	3	-	371	4.169.372
GITARARA	-	399	476	-	109	457	-	-	11	-	1.452	9.806.898
BUTARE	-	418	390	-	76	175	-	-	41	-	1.100	9.677.887
CYANGUGU	-	157	177	-	244	97	-	-	14	-	689	4.655.624
GIKONGORO	-	143	217	-	24	154	-	-	7	-	545	6.170.345
KIBUYE	-	51	144	-	-	276	-	-	-	-	471	3.826.648
GISENYI	-	83	277	-	45	42	-	-	1	-	448	4.928.235
RUHENGARI	-	104	24	-	63	162	-	-	-	-	353	2.566.050
BYUMBA	-	99	318	-	-	239	-	-	3	-	659	7.095.217
KIBUNGO	-	69	301	-	298	607	-	-	4	-	1.279	5.145.575
Total Général	-	1.678	2441	-	900	2264	-	-	84	-	7.367	50.041.851

(1) On constate une nette régression du nombre de salariés (12.452. en 1966).

T A B L E A U N° 5 H"

Travailleurs des Services Publics:
Tribunaux, Ambassades etc.. (1)

Préfectures:	Travailleurs par qualification						M.O. de Trav.:versés en 1967			
	M.O. Etran- gère	Emplo- yés	Ouvriers	Manoeuvres	Juveniles	Féminine				
			P	NP	P	NP	P	NP		
KIGALI	9	38	29	-	10	-	-	-	86	1.913.408
GITARAMA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BUTARE	-	146	-	-	-	-	-	-	146	719.521
CYANGUGU	-	6	21	-	11	-	-	-	38	1.719.260
GIKONGORO	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
KIDUYE	-	25	-	-	-	-	-	-	25	450.089
GISENYI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
RUHENCERI	-	-	22	-	-	-	-	-	22	198.000
BYUMBA	-	21	-	-	-	-	-	-	21	367.152
KIBUNGO	-	6	-	-	1	-	-	-	7	45.858
Total Général	9	242	72	-	21	1	-	-	345	5.413.288

(1) Plusieurs ambassades ne nous ont pas fait parvenir leurs réponses.

T A B L E A U N° 5 H"

Travailleurs du secteur Privés.-
Etablissement Religieux et laïcs.

Préfectures:	M.O	Emploés	Travailleurs par qualification						M.O	Nombre de des salaires de trav. versés en 67		
			Ouvriers		Manoeuvres		Juvéniles				Féminine	
			P	NP	P	NP	P	NP				
KIGALI	84	74	971	-	442	920	8	11	18	2	2.530	192.788.644
GITARAMA	15	281	125	-	187	185	1	1	22	-	816	9.058.240
BUTARE	9	63	197	146	118	302	2	21	9	13	880	7.898.961
CYANGUGU	-	21	63	-	21	25	1	45	-	-	176	1.066.883
GIKONGORO	-	6	22	-	15	172	-	3	6	-	224	457.671
KIBUYE	-	43	168	15	15	37	-	-	3	-	-281	3.157.925
GISENYI	2	145	61	-	29	23	-	-	-	-	260	2.098.351
RUHENGERI	-	54	192	-	30	36	17	2	-	-	331	3.486.496
DYUBA	-	14	20	-	21	26	10	4	-	-	95	326.912
KIBUNGO	1	19	62	8	20	51	2	-	1	7	171	596.725
Total Général	111	720	1.881	169	898	1777	41	86	59	22	5.764	220.936.808

(1) L'effectif de ce secteur s'élevait à 5.620 salariés en 1966; par contre, la masse salariale s'est considérablement augmentée: 29.485.253 frs en 1966.

T A B L E A U N° 5 H'''

Travailleurs des Etablissements scolaires (1)

Préfectures	Travailleurs par qualification										M.O. de des salaires Trav. versés en 67	
	M.O. Employés	Ouvriers	Manoeuvres	Juvenile	M.O. Fémin.	NP	P.	MP	P.	NP		MP
KIGALI	13	30	53	3	97	109	3	-	-	-	308	3.357.340
GITARAMA	12	55	100	-	44	98	4	-	13	4	330	2.027.767
BUTARE	-	63	105	2	197	42	-	26	11	1	447	6.130.279
CYANGUGU	1	15	16	-	-	2	2	-	-	-	36	429.846
GIKONGORO	-	-	2	-	4	-	-	-	-	-	6	55.200
KIBUYE	-	5	9	1	6	-	-	4	-	-	25	105.275
GISENYI	-	47	30	-	18	9	-	2	3	1	110	482.892
RUHENGERI	13	5	19	-	6	2	-	2	5	2	54	243.523
BYUMBA	-	-	24	-	34	10	-	-	-	-	68	422.613
KIBUNGO	-	-	58	11	24	31	7	-	-	-	1132	669.358
Total Général	39	280	416	17	430	303	16	34	32	9	1.516	13.924.093

(1) L'effectif et la masse salariale n'ont pas beaucoup changé:
17.471.113 francs pour 1668 salariés en 1966.

T A B L E A U N° 51

Répartition des Travailleurs étrangers
par branche d'activité et par préfecture (1)

Préfectures	Agriculture	Industries Extractives	Industries Manufacturières	Constructions	Fa, Electro Services smp, t m taillères	Commerce Banques	Transports Entrepôts	Services	Total
KIGALI	4	73	56	120	22	52	17	106	450
GITARAMA	-	1	2	-	8	17	-	27	55
BUTARE	-	-	5	-	8	3	-	9	25
CYANGUGU	3	-	1	4	3	1	-	1	13
GIKONGORO	-	-	-	-	4	-	-	-	4
KIBUYE	-	-	-	-	5	-	-	-	5
GISENYI	-	11	20	-	8	8	-	2	49
RUHENGERRI	3	4	5	-	2	-	-	13	27
KIBUNGO	-	32	-	-	5	-	-	1	38
BYUMBA	4	1	-	-	-	-	-	-	5
Total Général:	14	122	89	124	65	81	17	159	671

(1) La préfecture de Kigali a connu un accroissement remarquable de la main-d'oeuvre étrangère : 22 en 1966.
103 permis de travail ont été accordés contre 166 en 1967.-

T A B L E A U 6

Niveau des salaires moyens journaliers
par branche d'activité et par préfecture.

Préfectures	Agriculture	Sylviculture	Industries Extractives	Industries Manufacturières	Constructions	Fau, Electricité Services sanitaires	Commerce	Benques	Transports	Entrepôts	Services
KIGALI	48	47	66	28	38	102	109	170			
GITARAMA	-	8	58	6	26	73	13	22			
BUTARE	34	-	20	20	66	46	27	26			
CYANGUGU	15	-	17	34	20	28	44	23			
GIKONGORO	9	7	-	-	24	17	10	24			
KIBUYE	9	12	35	8	36	12	-	26			
GISENYI	111	22	21	15	26	50	25	25			
RUHENGERRI	14	26	32	-	55	33	19	24			
DYUMBA	13	8	11	-	46	20	13	27			
KIBUNGO	-	9	-	-	32	10	10	11			

=====

T A B L E A U N° 7

Répartition en pourcentage des branches
d'activités en 1967.

	Salaires par secteur	Salariés pour toutes les branches	%	Salaires par secteur	Salaires pour toutes les branches	%
Agriculture Sylviculture	12.521	66.814	18,74	99.740.904	850.262.658	11,73
Industries Extractives	15.074	"	22,63	136.661.467	"	15,36
Industries Manufacturières	6.013	"	8,99	69.491.030	"	8,17
Constructions	11.168	"	16,71	113.488.095	"	13,14
Eau, Electricité Services sanitai- res	3.247	"	4,85	46.004.113	"	5,41
Commerce et Banques	3.197	"	4,78	80.539.401	"	9,47
Transports Entrepôts	602	"	0,9	14.021.608	"	1,64
Service	14.992	"	22,40	298.316.080	"	35,08

SALAIRES MOYENS JOURNALIERS PAR BRANCHE D'ACTIVITE
ET PAR CATEGORIE PROFESSIONNELLE.

Le Service du Travail a mené une enquête au cours des mois de février et mars 1968, dans plus de 100 entreprises disséminées dans toutes les préfectures, afin de connaître le niveau de salaire moyen journalier pratiqué au 31 décembre 1967 et par catégorie de travailleurs.

Cette enquête n'a pas considéré le salaire journalier du manoeuvre, celui-ci ne touchant guère un salaire plus élevé que celui qui lui est accordé par l'Arrêté Présidentiel n° 64/06/061 du 2 septembre 1966.

L'enquête a porté sur les catégories professionnelles des travailleurs définies ci-après :

Employé débutant : travailleur à une tâche à caractère administratif, à un travail de simple copie.

Ouvrier spécialisé ou employé spécialisé : travailleur affecté à des travaux qui exigent une connaissance partielle d'un métier.

Ouvrier qualifié ou Employé qualifié :

travailleur affecté à des travaux qui nécessitent la connaissance générale du métier.

BRANCHE D'ACTIVITE	CATEGORIES PROFESSIONNELLES DES TRAVAILLEURS	SALAIRES MOYENS JOURNALIERS	
Agriculture Sylviculture	OUVRIER	-Spécialisé : 53 Frs -Qualifié : 76 Frs	
	EMPLOYE	-Débutant : 55 Frs -Spécialisé : 68	
		-Qualifié : 125 Frs	
	Industries Extractives	OUVRIER	-Spécialisé : 60 Frs -Qualifié : 100
EMPLOYE		-Débutant : 65 Frs -Spécialisé : 86 -Qualifié : 165	
		=	
		Ouvrier	60 Frs 129 Frs
Industries Manufacturières	OUVRIER	-Spécialisé : 101 -Qualifié : 129 444	
	EMPLOYE	-Débutant : 46 -Spécialisé : 87 -Qualifié : 59 89	
		=	
		Ouvrier	129 Frs 155
BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS	OUVRIER	-Spécialisé : 46 -Qualifié : 87	
	EMPLOYE	-Débutant : 59 -Spécialisé : 89 -Qualifié : 155	
		=	
		Ouvrier	155

.../...

COMMERCE ET BANQUE	OUVRIER	-Spécialisé	78
		-Qualifié	145
Electricité, Eau Services sanitaires	EMPLOYE	-Débutant	67
		-Spécialisé	151
		-Qualifié	808
Ouvrier	Ouvrier	-Spécialisé	52
		-Qualifié	127
EMPLOYE	EMPLOYE	-Débutant	51
		-Spécialisé	76
		-Qualifié	387
TRANSPORTS ENTREPOTS	Ouvrier	-Spécialisé	131
		-Qualifié	217
EMPLOYE	EMPLOYE	-Débutant	90
		-Spécialisé	167
		-Qualifié	291
SERVICES	Ouvrier	-Spécialisé	63
		-Qualifié	146
EMPLOYE	EMPLOYE	-Débutant	83
		-Spécialisé	113
		-Qualifié	205

III LE BUDGET.

Article Budgetaire:	Libellé de l'Article:	Crédits accordés :	Crédits demandés :	Dépenses :
:	:	en 1968	en 1968	engagées en
:	:	:	:	1968
	<u>A/ Cabinet du Ministre</u>			
18.051.01	Personnel S/Statut	631.000	631.000	632.059
18.051.03	Voyage de service	350.000	1.455.000	307.874
18.051.04	Personnel S/contrat	54.000	128.000	61.438
18.051.05	Matériel	20.000	125.000	20.000
18.051.07	Frais de représentation	5.000	22.000	5.000
Total		1.060.000	2.374.000	1.226.459
	<u>B/ Service de l'Education et de la Promotion Sociales.</u>			
18.052.01	Personnel S/statut	1.670.000	3.210.000	2.169.428
18.052.03	Voyage de service	410.000	2.096.000	413.550
18.052.04	Personnel S/contrat	2.000.000	4.333.000	2.070.823
18.052.05	Matériel	200.000	718.000	199.999
18.052.06.01	Foyers sociaux	4.000.000	12.518.000	5.695.965
18.052.06.02	Orphelinats	400.000	855.000	400.000
18.052.06.04	Centre de réadaptation de Gatagara	300.000	750.000	300.000
18.052.06.05	Ateliers sociaux	-	650.000	-
18.052.06.06	Secours divers	300.000	1.644.000	306.072
18.052.07.01	Musées	-	-	-
18.052.07.03	Catholic Reliefs S.	500.000	2.289.000	499.762
18.052.07.04	Location maisons	15.000.000	20.000.000	14.998.474
Total		24.780.000	49.063.000	27.054.073
	<u>C/ Service du Travail</u>			
18.066.01.00	Personnel S/statut	800.000	1.773.000	1.353.369
18.066.03.00	Voyage de service	200.000	2.146.000	291.491
18.066.04.00	Personnel s/contrat	100.000	363.000	99.544
18.066.05.00	Matériel	100.000	531.000	99.979
Total		1.200.000	4.813.000	1.784.383
Grand total		27.040.000	56.250.000	30.064.915

IV. Les Prévisions en Personnel.

Pour renforcer nos services en personnel, nous comptons recruter en 1969 pour :

- Le Service de l'Education et de la Promotion Sociales

- 1 Directeur général, expert en Développement communautaire (engagé en janvier 1969).
- 1 Directeur de Division, expert en comptabilité pour assurer l'inspection et le contrôle des coopératives (engagé depuis mars 1969).
- 1 expert en coopératives (nous l'attendons toujours)
- 2 assistants sociales pour s'occuper du bureau de la documentation (elles sont là depuis janvier 1969)
- 2 assistants sociaux pour la supervision du service de l'animation (nous les attendons pour juillet 1969)
- 1 assistant social qui s'occupera des problèmes de délinquance juvénile (nous l'attendons pour juillet 1969)
- 2 fonctionnaires de 3e classe qui ont une bonne connaissance en coopérative et en animation pour lancer et soutenir les micro-réalisations des jeunes (nous les attendons toujours)
- 1 fonctionnaire de 3ème classe est prévu pour tenir à jour les dossiers de logement.
- 1 fonctionnaire de 3ème classe est prévu pour aider le responsable du bureau des nécessiteux.
- 14 monitrices sociales de secteur (elles sont là depuis juin 68)
- 13 Assistantes sociales (A2) à recruter pour les postes de direction dans les centres sociaux de préfecture et les stages de formation de monitrices communales.
- 42 monitrices sociales à recruter en juin 69 pour couvrir de nouveaux secteurs (10)
- 19 animateurs et 18 animatrices sortant de l'Ecole de formation de Murambi sont à recruter pour assurer l'animation dans les secteurs sociaux.

- Le Service du Travail et de la Sécurité Sociale.

- 2 fonctionnaires de 3ème classe seront recrutés pour la division de l'emploi (centralisation des offres et demandes d'emploi, registre des inscriptions, question du SMIG, statistiques du travail par le dépeuplement du questionnaire sur la situation de la Main-d'Oeuvre.
- 1 fonctionnaire de 1ère classe pour la tenue de l'indicateur et les fichiers des entreprises.
- 2 agents principaux de 1ère classe seront recrutés pour l'administration du travail, ils sont actuellement boursiers du BIT à Yaoundé.

- Le Service de l'Etude des problèmes démographiques et familiaux.

Ce service doit être créé et le personnel à recruter se présente comme suit :

- 1 Directeur Général
- 1 Fonctionnaire principal
- 1 Fonctionnaire de 3ème classe
- 1 Fonctionnaire de 1ère classe
- 1 agent de 3ème classe.

.../...

V. Nos relations

Relations avec l'Extérieur.

1. Depuis plusieurs années, nous entretenons des relations continues avec le BIT et l'OIT. Comme chaque année, nous avons participé à la Conférence Internationale de l'OIT à Genève. Pendant l'année 1968, le Service du Travail a bénéficié du concours de 5 experts du BIT :

- un expert a continué à travailler pour la formation du personnel de bureau. Le Programme avait débuté en 1967 et continuera pendant l'année 1969.
- 2 experts ont accompli une courte mission pour la planification et l'évaluation de la main d'oeuvre et les statistiques.
- A partir du mois d'août 1968, un expert s'est inséré dans notre département pour l'administration et la réglementation de la sécurité sociale.
- Un expert en Education populaire a organisé une session de recyclage pendant le mois d'octobre 1968.

2. Rapports avec des Organismes étrangers.

- Nous avons instauré des relations depuis 1967 avec l'oeuvre allemande "Misereor" qui nous a accordé une aide pour l'équipement des foyers sociaux. Cette aide, accordée en fin d'année, sera effective en 1969. Nous donnerons dans le rapport de l'an prochain comment cet apport en matériel a été utilisé.
- L'organisme belge "Entraide et Fraternité" nous a accordé en fin d'année également une aide pour notre service d'animation et d'alphabetisation. C'est aussi en 1969 que la répartition de ce don sera faite.
- La province de Flandre Occidentale (Belgique) nous a aidé à l'expansion de petites coopératives et c'est ainsi que l'AFOLAR de Dutare a reçu de l'aide.
- Nous avons poursuivi les contacts avec le Boerenbond (Belgique) et l'Entraide Socialiste (Belgique) auxquels nous avons demandé de nous aider à soutenir les ateliers et à favoriser l'ouverture d'autres ateliers. Des représentants de ces organisations sont venus sur place se rendre compte des possibilités réelles et nous espérons beaucoup de cette collaboration.
- Enfin, nous sommes entrés en contact avec des organisations de volontariat (Suisse et France) en vue de l'envoi de volontaires qui pourraient s'intégrer dans nos programmes d'éducation populaire.
- Collaboration avec l'Union Internationale des Organisations Familiales en vue d'organiser un séminaire international en 1970 sur les problèmes de la Famille Africaine. Des pourparlers ont été entamés pour le financement de ce congrès avec l'UNESCO, les Gouvernements belges et français.

II. Relations intérieures

- Nous entretenons de très bonnes relations avec les autres départements ministériels et une collaboration étroite existe avec certains départements tels que : - le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage afin de réaliser un travail efficace d'animation rurale.
- nous collaborons également avec le Ministère de l'Education Nationale, surtout en ce qui concerne les services de la main d'oeuvre et de la Promotion de la femme en vue de conformer les programmes d'enseignement aux possibilités et aux besoins de notre pays.
- Nous avons de bons rapports avec la Santé Publique notamment en ce qui concerne les Centres Nutritionnels et les centres médico-sociaux en leur apportant une

.../...

aide en personnel social. Mais il serait utile que les services médicaux et sociaux se consultent davantage et à tous les échelons du service.

- Le Ministère de l'Information et du Tourisme nous facilite le travail d'Education des adultes en permettant à nos services :
- Promotion de la femme, Animation, Jeunesse et Coopérative, d'avoir des heures régulières de causeries éducatives sur l'antenne de Radio-Kigali.
- Dans les campagnes d'animation qui se sont poursuivies pendant l'année 1968 nous collaborons avec les cadres administratifs ainsi qu'avec les leaders politiques locaux et régionaux.
- Les services de l'Action Sociale pour la Promotion de la femme, de la Jeunesse et des Coopératives travaillant en étroite collaboration avec les cadres administratifs : préfet, bourgmestres etc..

VI. DIFFICULTES GENERALES DES SERVICES ET PROJET D'AVENIR.

Comme nous l'avons vu plus en détail dans le compte-rendu des différents services les diverses difficultés qui ont handicapés l'action du Ministère, peuvent se résumer comme suit :

- Difficultés dues au personnel.

Peu de personnes ont la qualification qu'il faudrait pour occuper les postes qu'elles occupent et cela se fait surtout sentir au bas de la hiérarchie, au niveau de la monitrice communale, de l'agent coopératif, etc.. à qui on demande un travail supérieur à leur qualification, à leur âge, à leur expérience dans le métier, et en leur donnant un salaire qui ne couvre pas leurs besoins. Et c'est à ces agents que l'on demande la plus grande efficacité parce qu'ils sont en contact direct avec les populations qui attendent beaucoup de leurs services. C'est une situation générale dans le pays et il est donc difficile d'y remédier facilement.

- Non seulement le personnel n'est pas très adéquat mais il fait défaut à certains niveaux : l seul fonctionnaire pour le bureau des Nécessiteux, toute une direction générale qui attend de-puis 2 ans d'avoir des titulaires (Problèmes démographiques et Familiaux) etc. C'est une carence générale du pays et nous pourrions y remédier par des écoles ou des stages adaptés.

- Difficultés matérielles - surtout dues au budget ordinaire très modeste qui ne permet pas :

1) des inspections régulières, notamment le Service du Travail, pour assurer l'application des lois concernant le travail; les inspecteurs devraient toujours circuler, or le manque de véhicule dans ce service et le peu de logement en tournée empêchent les visites régulières aux entreprises, ce qui nuit considérablement à la bonne application de la législation du travail. Même difficulté pour les services de la Promotion féminine, de l'Animation et de la Promotion des Coopératives - services qui exigent beaucoup de contacts avec la population -

2) de fournir du matériel adéquat aux différents services

3) de soutenir par une aide financière les petits ateliers sociaux, et coopératives naissantes.

Le "CHAR" est handicapé par ce même problème, avec ses deux millions par an, il ne sait venir en aide qu'à 2 % des demandes de prêts qu'on lui fait.

Tous les projet que nous sommes en train d'élaborer et de mettre sur pied répondent aux deux grandes difficultés auxquels nous avons à faire face.

- 1) améliorer le niveau de compétence du personnel, et pour cela :
- Pour l'Action Sociale pour la Promotion de la Femme nous allons mettre en oeuvre :
 - a) une refonte de la formation des Monitrices sociales communales
 - b) une refonte du programme de trois ans en vigueur dans les foyers sociaux
 - c) un recyclage à tous les niveaux, surtout des monitrices sociales communales et des monitrices sociales de secteur.
 - Pour l'Alphabétisation et l'Animation Rurale
 - a) mise au travail des 35 animateurs et animatrices qui sortent de Murambi dans les différents secteurs sociaux. Ils sont plus spécialement chargé de sensibiliser la population à des problèmes spécifiques et régionales dans le relèvement de leur standing de vie et dans l'application du plan national de développement, le lien entre ces populations et les services existants (sociaux, médicaux, agricoles, etc..)
 - b) continuer les tournées d'information et assurer la supervision des alphabétiseurs et des animateurs.
 - c) Rédiger des brochures en Kinyarwanda destinées aux personnes fraîchement alphabétisées pour maintenir leurs connaissances.

Pour la Jeunesse

- a) Continuer l'enquête sur les causes de la délinquance juvénile et le banditisme et y porter remède.
- b) continuer les campagnes d'information des jeunes et les orienter vers des groupements éducatifs et coopératifs s'occupant de production agricole et artisanale.
- c) continuer et intensifier la formation des jeunes à l'échelon préfectoral par l'intermédiaire des mouvements et associations de jeunesse.

- Pour le service de la Promotion Sociale

- a) mettre au travail des gérants et comptables de coopératives actuellement en formation à Nyabisindu.
- b) rémédier au manque de fonds des petites coopératives, par la création d'un fonds de crédit rural dont les contacts de financement sont en cours.

- Pour le service de l'Assistance sociale.

- Collaboration avec Caritas-Rwanda dans la recherche des vrais nécessiteux et l'étude de leur cas.

- Alimenter le Fonds de Solidarité Rwandaise de manière à pouvoir venir en aide à un plus grand nombre de personnes et d'organismes caritatifs.

- Pour le service du Travail et de la Sécurité Sociale.

a) Renfort surtout en moyens de déplacements (véhicules-indemnités) de manière à ce que les différents services puissent assurer efficacement l'information des travailleurs et des employeurs.

b) Textes légaux à mettre sur pied dans le domaine de la Sécurité Sociale de la protection des travailleurs, etc..

2) Trouver pour tous les services un apport suffisant de subsides en argent et en matériel, et pour cela nous sommes en train d'élaborer divers projets à soumettre au financement d'organismes étrangers

VII CONSIDERATIONS GENERALES

Le rapport que nous présentons pour l'année 1968 est l'émanation des différentes activités des services du Département de la Famille et du Développement Communautaire.

Il a été dressé par le concours des responsables des différents services Il peut y manquer certains compléments statistiques indispensables au moment de la rédaction ou à cause de ce que plusieurs des services ne sont qu'à leur démarrage, c'est le cas, pour ne citer que quelques exemples, du bureau de la Jeunesse et des problèmes de délinquance juvénile où les enquêtes sont encore en cours et ne pourront être chiffrées que dans le prochain rapport, c'est également le cas du service du logement où des litiges et des dépassements de crédit datant de 1967 qui nous ont été remis en même temps que les dossiers ne nous ont pas permis une mise à jour de tous les dossiers du personnel à loger et du montant réel du budget nécessaire pour la location des immeubles dont nous ne disposons pas; ici je voudrais souligner que l'ap- pel ou l'arrivée irrégulière ou peu réglementée des assistants techniques nous met quotidiennement devant un fait accompli de l'obligation de louer des maisons ou de payer des chambres à l'hôtel et des indemnités substantielles ce qui rend malaisée une statistique bien arrêtée, et partant une prévision réelle.

Cela mis à part, durant l'année 1968 nous avons essayé au maximum de poursuivre la mission qui nous a été confiée avec les moyens qui ont été mis à notre disposition. Nous avons vu cependant notre personnel s'accroître de plusieurs éléments qui ont renforcé nos efforts :

- recrutement du personnel de direction : 2 licenciés en sociologie
- l'Ecole Sociale de Butare a sorti sa première promotion d'assistante sociale de niveau A2.
- Le Centre de stages de Murambi nous a donné des animateurs et animatrices
- 15 personnes de nos services ont fait des stages en Israël, France, Belgique Cameroun.
- Un recyclage de 15 jours d'une partie du personnel de l'Action Sociale
- Ouverture des cours à Nyabisindu pour les agents et comptables de coopératives. Tout cela a permis et promet nos services d'améliorer la qualité du personnel employé et d'améliorer leur rendement.

Nous nous heurtons encore à certains obstacles (plutôt classiques vis-à-vis de l'action sociale) tels que le découragement des gens qui sent à l'affût de résultats immédiats, de changements radicaux et spectaculaires, le désintéressement même dans certains cas, l'incompréhension de la véritable portée du développement communautaire, de ce que l'on peut attendre et exiger de lui.

Nous sommes pourtant conscient et cela malgré toutes ces obstacles que nous rencontrons, que notre action de sensibilisation de la population à ses vrais problèmes, d'éveil des hommes et des femmes à leurs responsabilités, est une oeuvre importante pour laquelle nous savons que si le chemin est long pour arriver à un résultat, il est nécessaire que le pays tout entier comprenne et participe activement à son développement.

Ce qu'il faut et ce que nous poursuivons c'est la promotion de la participation de tous ensemble et de chacun en particulier à la réalisation des objectifs de notre plan national de développement.

Tous nos efforts tendent à la prise de conscience de tout citoyen petit ou grand de cette nécessité, et si notre action ne porte pas de fruits immédiatement tangibles et spectaculaires, il n'est aucune doute que les départements techniques comme la Santé Publique, l'Education Nationale l'Agriculture et le Commerce etc... ont besoin d'une population apte à comprendre ses problèmes et toute prête à collaborer avec efficacité à une action d'ensemble.

.../...

Les critiques à l'adresse des services d'animation et de la promotion féminine semblent ignorer toutes ces considérations.

Nous espérons que les campagnes que nous conduirons dans les prochains jours en collaboration avec les différents leaders du Parti en commune et en préfecture nous permettront de dissiper certains malentendus et de mener une action commune de sensibilisation des masses populaires à la nécessaire participation au relèvement de leur standing de vie.

Kigali, le 4 juillet 1969

LE MINISTRE DE LA FAMILLE ET DU
DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

A. KANOSO.



